HENRIETTE DAMAS

ESSAI DE GÉOGRAPHIE SOCIALE

VIEUXVILLE

COMMUNE RURALE DE WALLONIE

LIÈGE Cercle des Géographes liégeois – 1958

Bulletin mensuel du Centre d'Études et de Documentation sociales de la Province de Liège N^{os} 7 et 8



HENRIETTE DAMAS

ESSAI DE GÉOGRAPHIE SOCIALE

VIEUXVILLE

COMMUNE RURALE DE WALLONIE

LIÈGE Cercle des Géographes liégeois – 1958

Bulletin mensuel du Centre d'Études et de Documentation sociales de la Province de Liège N^{os} 7 et 8

Recomposé et remis en page par et pour : <u>www.weris-info.be</u> (Terre de Durbuy) & <u>www.eglise-romane-tohogne.be</u> en décembre 2020.

© Tous droits réservés - 2020

_ 4 _

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PROBLÈME SOCIAL

Depuis le début du XIX^e siècle, des études de sociologues et de géographes ont démontré la nécessité de procéder, dans tous les pays, à une meilleure disposition des habitats et de tous les moyens communautaires de vie.

Pour réussir cette meilleure disposition, ce meilleur aménagement, les spécialistes qui se sont penchés sur ce problème, ont démontré qu'il y avait lieu de procéder tout d'abord à un inventaire approfondi de la situation. C'est le terme anglais «Survey» qui a été adopté pour désigner cette analyse préalable.

Les mêmes spécialistes ont démontré aussi que s'il fallait un plan national de Survey, suivi d'un plan d'aménagement de tout le territoire, il était aussi indispensable de procéder à ces études par portions, par régions.

D'où la nécessité des études régionales.

Ce n'est pas seulement l'économiste qui doit travailler à ce problème.

Le professeur Omer Tulippe, Commissaire au Survey national belge, expose ci-dessous avec la compétence qui est celle du savant, la nécessité de recourir aux diverses disciplines pour atteindre le but désirable.

Il insiste sur l'aspect social du problème.

En qualité de membre du Conseil d'administration du Centre d'Études et de Documentation sociales de la Province de Liège, je tiens à féliciter et à remercier ici le Professeur Tulippe et tous ses collaborateurs qui peinent en vue de remédier d'une façon efficace aux carences humaines dans la vie du pays.

Pour combler les lacunes de l'appareil social, pour améliorer ce qui existe, il est indispensable que le problème soit étudié en même temps que le complexe des géographies physiques et économiques.

C'est pour tenter de trouver une solution, ou les solutions à ce problème sur le plan d'une petite région rurale type que la Commission du Survey du Centre rural culturel et social de la Région de Ferrières a commencé l'étude dont on va lire les prémisses.

Cette Commission a trouvé le concours des plus hautes autorités à qui les lois sur la matière ont confié le soin de conduire

Outre le professeur Tulippe, ont assisté à la séance inaugurale M. Victor Bure, Directeur général de l'administration de l'urbanisme (à qui incombe les plans d'aménagement); M. Georges Simon, Directeur général de la Société nationale de la Petite Propriété terrienne (chargé de la mise en application de la loi sur le remembrement des terres).

Créé pour améliorer le sort des populations quelque peu déshéritées de la région de Ferrières, le Centre rural est heureux d'apporter sa collaboration à son frère aîné le Centre d'Études et de Documentation sociales de la Province de Liège.

En son nom, nous remercions à nouveau, ici, ces personnalités et leurs collaborateurs. M^{le} Henriette Damas, M. Charles Christians et M. P. Burton pour le concours éclairé qu'ils ont apporté déjà à l'étude entreprise.

Maurice Dehousse,

Président du Centre rural, culturel et social de la Région de Ferrières.

GEOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT RÉGIONAL UN POINT DE DÉPART POUR LA RÉGION DE FERRIÈRES

par Omer TULIPPE

Professeur à l'Université de Liège

- 1. L'étude préalable de la région de Ferrières souhaitée par la Commission du Survey du Centre rural culturel et social de Ferrières implique qu'elle soit entreprise à tous les points de vue et qu'elle soit replacée dans son environnement géographique : la géographie régionale fournissant « une connaissance directe totale du milieu » (1) répond à cette exigence. Pour le géographe, la notion même de « région » est la synthèse des divers aspects de milieu.
- 2. La « description raisonnée » de la région conduit à déceler certaines déficiences de celle-ci ; elle est donc pour sa part un moyen d'en améliorer la structure. Mais le géographe ne doit pas être seul à intervenir : l'aménagement du territoire est un travail d'équipe, au sein de laquelle se retrouvent, à côté du géographe, l'économiste, le sociologue et d'autres spécialistes suivant les nécessités : pédologue, géologue, botaniste, agronome, etc. Il reste que des monographies géographiques régionales de valeur, publiées ou inédites, peuvent être considérées comme base de départ à tout survey régional (2) ; tel fut le cas, par exemple, de trois études géographiques portant respectivement sur le Tournaisis, le Borinage et la Lorraine belge (3), et qui ont servi de base de départ pour l'établissement des surveys de ces régions.
- 3. Il n'est pas question ici de faire un exposé du plan détaillé d'un survey régional. Mais du moins, il est à souligner que l'enquête géographique est une introduction, et que les enquêtes du survey touchent tout autant les aspects sociaux et économiques, détaillant en particulier, avec toute la précision requise, ce qui est du domaine équipement social, équipement communautaire, hygiène publique, logement, délinquance, etc.
- 4. Les géographes liégeois mettent les documents ci-après à la disposition de ceux qui seront chargés de l'aménagement du complexe Ardenne-Famenne-Condroz, au point de contact desquels se localise la région de Ferrières.
- *a)* **Des monographies de géographie régionale** existent au Séminaire de Géographie de l'Université de Liège, couvrant la quasi-totalité de ce complexe : la liste en est communiquée séance tenante à l'assemblée et est reprise ci-après :
- N. B. Le texte intégral de ces éludes thèses et mémoires est inédit et peut être consulté au Séminaire de Géographie de Liège.

Les extraits publiés sont indiqués chaque fois.

S.O.B.E.G.: Société belge d'Études géographiques. Louvain.

S.R.B.G.: Société royale belge de Géographie. Bruxelles.

T.C.G.L.: Travaux du Cercle des Géographes liégeois. Liège.

- 1. PIRSON, Henriette: L'Ardenne condrusienne. Étude de Géographie régionale. Thèse, 1935.
- 2. MICHAUX, Léonard : La Fagne de Spa. Mémoire, 1936.
- 3. Damas, Henriette: La région calcaire entre Xhoris et Durbuy. Mémoire, 1938.
- 4. COLARD, Jean: La dépression des chantoirs (Région située entre Louveigné et Remouchamps). Mémoire, 1939.
- 5 SEVRIN, Robert : *La dépression de Theux*. Mémoire, 1942. Extr. publ. : « La dépression de Theux ». Bull. S.R.B.G. T. LXX, 1946, pp. 37-65.
 - 6. RAUCQ, Paul: Le Condroz oriental. Mémoire, 1943.
- 7. BOURGUIGNON, Pol : *Le Condroz occidental*. Mémoire, 1947. Extr. publ. T.C.G.L. N° 87, 1954. « Contribution à la géographie régionale de l'Entre-Sambre-et-Meuse condrusien ».
 - 8. RAUCQ, Paul: Le Condroz oriental. Thèse, 1948. Extr. publ. T.C.G.L. N° 75, 1951. « À propos de Pratiques

⁽¹⁾ A. MEYNIER. Le géographe au service de la Nation. (L'Éducation nationale, 12 mai 1949). Cité par O. TULIPPE: La Géographie appliquée. (Bulletin de la Soc. belge d'Études Géographiques, Tome XXV, 1956. p. 61).

⁽²⁾ O. TULIPPE. Op. cit., p. 62.

⁽³⁾ R. SEVRIN. Le Hainaut occidental. Mons, 1954, 217 pp. — J. BOURDON. Le Borinage. Mons, 1956, 155 pp. — F. CERFONTAINE. Contribution à l'étude de la géographie régionale de la Lorraine belge. Mém. de licence en géographie. Université de Liège, 1955 (Inédit).

agraires anciennes et actuelles dans le Condroz oriental ». - N° 77, 1952. « Esquisse géomorphologique du Condroz oriental et des régions avoisinantes ». — N° 88, 1954. « Essai sur la genèse du peuplement dans l'est du Condroz ».

- 9. BASTIN, Georges: Le plateau des Tailles oriental et les dépressions de Lierneux, Vielsalm et Grand-Halleux. Mémoire, 1952.
 - 10. TULLIEZ, Odette: L'Ardenne occidentale comprise entre l'Ourthe, l'Amblève et la Salm. Mémoire, 1952.
- 11. HESELLE, Simone: Contribution à l'étude de la géographie régionale de l'Ardenne nord-orientale: la région du versant méridional du plateau des Hautes Fagnes, les bassins de la Warche et de la Haute Amblève, Stavelot et Malmédy. Mémoire, 1953.
- 12. BEGUIN, Hubert : Contribution à l'étude de la géographie régionale de l'Ardenne. La région de Saint-Hubert. Mémoire. 1954.
- 13. CUVELIER, Clémence : Contribution à l'étude de la géographie régionale de l'Ardenne. Le bassin de la Sûre. Mémoire, 1954.
- 14. GOFFINET, Madeleine : Contribution à l'étude de la géographie régionale de l'Ardenne nord-orientale. Le pays de Saint-Vith et du bassin supérieur de l'Our. Mémoire, 1954.
- 15. Henuset, Pol: Contribution à l'étude de la géographie régionale de l'Ardenne occidentale. Le plateau de Rocroi. Mémoire, 1954.
 - 16. PAQUET, Maurice: La Famenne occidentale. Mémoire, 1954.
 - 17. CERFONTAINE, Francis: Contribution à l'étude régionale de la Lorraine belge. Le pays gaumais. Mémoire, 1955.
- 18. MERENNE, Émile: Contribution à l'étude de la géographie régionale de l'Ardenne. La région de la Lesse ardennaise et de la Houille. Mémoire, 1955.
 - 19. NIHARD, André: La Famenne orientale. Mémoire, 1955.
 - 20. FALISE, Jenny: Étude de la géographie régionale sur la Thudinie méridionale et septentrionale. Mémoire, 1956.
 - 21. Quaresme, Jean-Marie: Le bassin industriel de Charleroi. Mémoire, 1956.
 - 22. Blairon, Claire: Le pays de Beaumont et la Fagne hennuyère. Mémoire, 1956.
 - 23. WINANT, Willy: La Fagne orientale et sa bande calcaire. Mémoire, 1957.

b) Des études spéciales les complètent :

- 1°) Études de géographie humaine générale et d'habitat :
- 1. COCAGNE, Raymond : Ouffet. Étude de géographie humaine. Mémoire, 1946.
- 2. Pyre, Sybille: Monographie communale: Jalhay. Mémoire, 1947.
- 3. DUCHESNE, René: La commune de Tavier-en-Condroz. Mémoire, 1949.
- 4. PIROTTE, Jacques: Contribution à l'étude de l'habitat rural et du substrat agraire dans la région de Beaumont. Mémoire, 1954.
- 5. BERNARD, Pol: Étude de l'habitat et du paysage rural dans la région du Fond d'Oxhe (Ardenne condrusienne). Mémoire, 1955. Extr. publ. : « L'habitat et le paysage rural dans la région du Fond d'Oxhe (Ardenne condrusienne) ». T.C.G.L. n° 104, 1957.
- 6. MONTULET, Marius : Essai d'évolution d'un terroir récemment herbager. Sart-lez-Spa. Étude de géographie humaine. Mémoire, 1955.
 - 7. PIERARD, Luc: Recherches sur l'habitat rural du Condroz entre l'Ourthe et le Hoyoux. Mémoire, 1955.
 - 8. Komarowsky, Nathalie: L'habitat et le paysage rural en Marlagne. Mémoire, 1957.
 - 9. Debray-Bauduin, Christiane : L'habitat rural en Lorraine orientale. (En préparation.)
- 2°) Études de géographie agraire, comportant des enquêtes et études détaillées de structure parcellaire pour des petits terroirs ou des communes, des études régionales en vue du compartimentage agraire de la Wallonie, des recherches plus spéciales comme l'étude des rapports structure agraire et pédologie, équilibre agro-sylvicole, etc.
 - 1. RENSONNET, Mary: Structure agraire et remembrement. Communes de Jalhay et de Membach. Mémoire, 1951.
- 2. CHRISTIANS, Charles: La structure agraire et la réorganisation parcellaire en Ardenne, spécialement dans la dépression des deux Ourthes. La commune de Flamierge. Mémoire, 1952, Extr. publ. : « La structure agraire et la réorganisation parcellaire en Ardenne, plus spécialement dans la dépression des deux Ourthes. La commune de Flamierge ». T.C.G.L. N° 85, 1953, pp. 28 à 46.
- 3. Delwick, Paul : Remembrement et structure agraire dans quatre communes du Pays de Herve. Mémoire, 1952. Extr. publ. : « Le problème du remembrement au Pays de Herve. Les communes de Magnée et de Xhendelesse. » T.C.G.L. N° 85. 1953, pp. 47 à 56.
- 4. DEVILLERS, Alfred : Structure agraire et remembrement en Famenne. Mémoire, 1952. Extr. publ. : « Structure agraire et remembrement en Famenne. Les communes de Sinsin et de Baillonville ». T.C.G.L. N° 85, 1953, pp. 57 à 63.
- 5. ÉTIENNE, Marie-Louise : *Structure agraire et remembrement en Condroz central.* Mémoire, 1952. Extr. publ. : « Structure agraire et remembrement dans le Condroz central. Les communes de Schaltin et de Sovet. » T.C.G.L. N° 85, pp. 64 à 69.

- 6. CLOSSET, Michelle ; Structure agraire et pédologie en Condroz. Les communes de Fraiture et de Sohet-Tinlot. Mémoire, 1953.
- 7. DUCHESNE, Maurice ; *Structure agraire et Ardenne condrusienne*. Les communes de Neuville-en-Condroz et de Rotheux-Rimière. Mémoire, 1955.
- 8. MALJEAN, Monique: Recherches des relations pouvant exister entre les sols et divers problèmes agraires dans la commune de Clavier. Mémoire, 1953.
- 9. PIRNAY, Yvonne: La structure agraire et la réorganisation parcellaire en Ardenne et dans sa bordure nord-occidentale, spécialement dans le bassin de la Lienne moyenne et inférieure. La commune de Bra. Mémoire, 1954.
 - 10. LEDUC, Joseph: La région herbagère liégeoise. Mémoire, 1944.
- 11. MAQUET, José: Contribution à l'étude d'un massif forestier de l'Ardenne méridionale. Forêt de Chiny et forêt domaniale d'Herbeumont. Mémoire, 1953.
- 3°) Études de géographie économique : géographie industrielle des régions périphériques, visant à l'étude des mouvements de main-d'œuvre :
- 1. Sporck, José: *Le problème de l'eau et de la localisation des industries dans la région de Verviers.* Mémoire, 1948. Extr. publ.: « Le rôle de l'eau dans la localisation de l'industrie lainière dans la région verviétoise ». T.C.G.L. N° 69, 1949. « Le rôle de l'eau dans l'économie industrielle actuelle de la région verviétoise ». T.C.G.L. N° 71, 1950. « Étude du régime du Ruisseau de la Gileppe, d'après les relevés quotidiens effectués au barrage de 1880 à 1947 ». T.C.G.L. N° 74, 1951.
- 2. SPORCK, José: L'activité industrielle dans la région liégeoise. Thèse, 1953. Extr. publ.: « Recherche et délimitation de « secteurs » dans la région industrielle liégeoise ». T.C.G.L. N° 76, 1952. « L'activité industrielle dans la région liégeoise. Étude de géographie économique ». G. Thone, Éditeur à Liège, 1957.
 - 3. RONCART, Simone: L'activité industrielle actuelle dans la région verviétoise. Mémoire, 1953.
 - 4. ROBERT, Josée-Anne: Le sillon industriel mosan d'Amay à Namur. Mémoire, 1954.
- 5. PICARD, Michèle : L'activité industrielle actuelle dans la Basse-Sambre et à Gembloux. Mémoire, 1954. Extr. publ. : « L'activité industrielle actuelle dans la Basse-Sambre et à Gembloux. Étude de géographie économique. » Éd. de l'Institut de Recherches économiques du Hainaut. Mons. s.d. (1955).
- 4°) Enfin, des études portant sur l'évolution l'évolution de la superficie herbagère, de la forêt, des travaux de géographie botanique et de géographie physique (étude des replats et des niveaux d'aplatissement).
- c) Par ailleurs, d'autres documents essentiels pour les surveys régionaux existent ou sont en voie de réalisation. D'abord la carte pédologique, donnant la structure des sols et leur valeur potentielle pour l'agriculture. Les planchettes actuellement disponibles de cette carte ne couvrent qu'une petite partie de la région du sud du Sillon Sambre-et-Meuse, ainsi qu'il résulte du plan d'assemblage exposé à la séance (1). Les planchettes existent à l'état manuscrit au 10.000° à l'Administration centrale de l'Urbanisme. Quelques planchettes au 20.000° sont imprimées et disponibles au Centre de Cartographie des Sols. Rozier, 6, Gand. Pour les parties non encore cartographiées, un levé rapide au 50.000° permettrait au Centre de Cartographie des Sols (I.R.S.I.A.) de couvrir assez rapidement la totalité du territoire envisagé au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Pour payer les frais d'un tel levé, la Société nationale de la Petite Propriété terrienne pourrait peut-être aider de ses deniers l'Administration de l'Urbanisme.
- d) Ensuite, on dispose aussi de la carte d'affectation des sols, levée par le Centre de Cartographie des sols, avec la collaboration du Séminaire de Géographie de Liège et disponible pour une assez grande partie du territoire considéré, ainsi qu'il résulte du plan d'assemblage exposé devant l'auditoire. Les planchettes au 10.000° actuellement levées sont disponibles à l'Administration centrale de l'Urbanisme (2). Il serait urgent que des crédits soient affectés à l'achèvement de ce travail pour le territoire considéré.
- e) Enfin, l'Atlas national de Belgique en cours de publication par le Comité national de Géographie et l'Atlas du Survey national édité par le Ministère des Travaux publics et de la Reconstruction (Administration de l'Urbanisme) fournissent un complément précieux d'information.

* * *

⁽¹⁾ À savoir les planchettes au 1:10.000° ci-après (désignées suivant le découpage de la carte topographique belge) :

Cartes publiées au 1:20.000e: Marche 54/1, 2, 3.

Cartes à l'impression, au $1:20.000^\circ$: Charleroi 46/7 - Huy 48/7 - Spa 49/2 - Dinant 53/2 - Marche 54/6 - Durbuy 55/7, 8 - Laroche 60/2, 3 - Virton 71/2, 6.

Cartes remises au Centre de Cartographie des Sols : Liège 42/7, 8 - Huy 48/6 - Spa 49/1, 3. 4, 5 - Dinant 53/1, 3, 7 - Durbuy 55/1, 5, 6 - Beauraing 58/3 - Saint-Hubert 59/4, 7, 8 - Laroche 60/1, 5 - Paliseul 64/4 - Virton 71/3.

⁽²⁾ À savoir les planchettes au 1:10.000° ci-après (désignées suivant le découpage de la carte topographique belge) :

Liège 42/8 - Limbourg 43/5, 6, 7 - Charleroi 46/7, 8 - Namur 47/4 à 8 - Huy 48/1 à 8 - Spa 49/1 à 8 - Stavelot 50/1 à 8 - Thuin 52/1 à 7 - Dinant 53/1 à 4 - Marche 54/1, 2 - Durbuy 55/3. 4, 7, 8 - Vielsalm 56/1 à 8 - Chimay 57/1, 2, 3, 5, 6, 7 - Limerlé 61/2, 3 - Cul-des-Sarts 62/1 à 4 - Neufchâteau 65/7 - Bouillon 67/2. 3, 4, 6, 7, 8 - Arlon 68/1 à 8 - Sterpenich 69/5 - Villers-devant-Orval 70/3, 4 - Virton 71/1 à 8.

Afin de donner à l'auditoire une idée de la teneur des études géographiques faites pour la région de Ferrières, M^{lle} H. DAMAS et M. Ch. CHRISTIANS, tous deux licenciés en Géographie de l'Université de Liège, donnent ci-après un aperçu des caractères géographiques principaux de ce terroir.

Indépendamment des problèmes strictement géographiques, l'aspect social a été approfondi par M^{lle} DAMAS et mis en regard des conditions géographiques du milieu. Son étude apporte la démonstration même que l'enquête de géographie sociale est de nature à révéler beaucoup plus qu'on ne peut espérer tirer des statistiques démographiques pures.

ESSAI DE GÉOGRAPHIE SOCIALE VIEUXVILLE : commune rurale de Wallonie

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Au moment où se décide le « survey » de la partie wallonne de notre pays, nous voudrions apporter ici les résultats d'une enquête personnelle préalable faite dans la région de Logne-Ferrières. Ce petit terroir chargé d'histoire nous a paru mériter d'être pris comme exemple pour un essai original de géographie humaine, singulièrement de géographie sociale.

I. CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE LA RÉGION

Le premier est sans conteste sa structure géologique (carte n° l).

Il fait partie intégrante de la région des calcaires givetiens et frasniens en bordure de l'Ardenne. Mais les bandes calcaires sont ici redoublées et redressées à cause de la présence de failles qui les ont mises en contact direct avec le Condroz, provoquant la suppression des couches schisteuses de la Famenne. Couches et failles y ont la direction SW-NE. Elles sont limitées au nord par la faille de Xhoris. Cette région calcaire comprise entre les psammites condrusiens et les terrains ardennais, a été considérée par beaucoup comme une simple dépression, la dernière du Condroz. Mais ici les couches calcaires sont en disposition anticlinale particulièrement visible à Durbuy et à Logne, tandis que les calcaires carbonifériens forment des synclinaux dans la région susdite.

Cette composition géologique complexe a naturellement comme conséquence un relief varié.

La différence de dureté des roches maintient l'ensemble de la région à une altitude comprise entre 230 et 290 m. Elle est donc nettement inférieure à celle de l'Ardenne dont les hauteurs très proches atteignent et dépassent 350 m. Celles-ci ferment l'horizon à l'est et au sud-est (Ernonheid, Werbomont, Villers-Sainte-Gertrude, Heyd, Wéris). La région est également inférieure aux trixhes condrusiens, dont l'altitude est supérieure à 300 m et qui forment la limite W et NW (Hermanne, Longueville). D'autre part, elle est supérieure à la partie schisteuse de la Famenne qui, elle, présente au SW une altitude comprise entre 180 et 190 m (Biron, Petit-Han).

Ainsi délimité, ce terroir offre deux aspects orographiques distincts :

a) une surface plate sur les calcaires dont l'altitude, nous l'avons dit, est de 250 m sculptée par l'action de l'érosion différencielle ;

b) des vallées abruptes et pittoresques, creusées par les rivières les plus actives : la Lembrée, l'Aisne et surtout l'Ourthe. Elles constituent de véritables encoches dans le plateau. Leurs profils transversaux varient avec la nature des roches : plaines alluviales élargies dans les schistes, versants abrupts et rochers redressés dans les calcaires en disposition anticlinale. À ces vallées vives s'ajoutent de nombreuses vallées sèches qui, larges dans la partie supérieure, se raccordent souvent aux vallées principales par une gorge étroite.

Ce terroir offre donc des aspects multiples et variés ; il est un des coins les plus charmants du pays.

Cependant, si les vallées sont nombreuses dans ce pays calcaire où l'Ourihe constitue le niveau de base (120 m), le *réseau hydrographique* est d'une très faible densité. Il contraste nettement avec les beaux réseaux dendritiques de l'Ardenne et de la Famenne. Il est moins fourni que le réseau orthogonal du Condroz aux vallées vives et sèches. La direction de l'Ourthe SE-NW en Ardenne devient ici SW-NE, suivant l'allure générale du sous-sol, tandis qu'elle se dirige ensuite vers le N, coupant perpendiculairement les couches, comme tout cours d'eau principal du Condroz. Une fois encore nous devons cependant distinguer trois tronçons parallèles dans les schistes, où le cours d'eau suit la structure géologique et deux tronçons perpendiculaires dans la traversée du calcaire, véritables cluses (Bohon-Barvaux et Logne-Hamoir).

Si l'attaque de la roche est très nette dans la vallée de l'Ourthe, l'ampleur des *phénomènes karstiques* souligne encore mieux la limite Ardenne-calcaire. Le nombre des pertes, chantoirs, gouffres, grottes et cavernes est considérable (1). Les résurgences, exception faite pour Tour et Loheré, se découvrent dans les vallées principales : Ourthe, Aisne, Lembrée. Ce fait accentue encore l'opposition entre le plateau sec et les vallées où l'eau abonde. Il entraîne comme conséquence directe un aspect particulier de la *végétation*.

Ce pays calcaire apparaît découvert par rapport aux bordures boisées ardennaise et condrusienne. Ici, les bois de feuillus ne se sont maintenus en général que sur les pentes trop raides des vallées. Toute plantation de conifères

⁽¹⁾ Voir à ce sujet : MARTEL et RAHIR. Cavernes et rivières souterraines de Belgique. Bruxelles, 1910.

est récente et apparaît comme aberrante. Ce qui, au point de vue botanique, fait l'originalité de la région, c'est sa flore herbacée. Riche en plantes particulières (orchis, œillets, géraniums, gentianes, lothiers, etc.), elle s'est maintenue en des endroits trop rares aux yeux du naturaliste, là où la pente et la nature du calcaire (« tiennes » du givetien et du frasnien) ne laissent qu'une couche arable peu épaisse, exposée à une forte insolation, endroits où l'homme, pour entretenir le parcours de ses bêtes, entravait le développement d'une colonisation arbustive naturelle.

Mais le domaine le plus intéressant est sans contredit le *domaine humain*. Pays habité dès la période préhistorique (à témoin, les découvertes faites à Juzaine dans la grotte du Coléoptère), il montre la trace d'une occupation généralisée durant toute la période historique. Il fit partie dans sa presque totalité de la Principauté de Stavelot-Malmédy. L'homme s'y est installé en villages agglomérés, établis dans des sites bien définis. Où nous pouvons distinguer :

- *a) les villages de plateau, en site de chantoir.* Ils sont les plus nombreux tant du côté ardennais que condrusien : Wéris, Heyd, Villers-Sainte-Gertrude, Ozo, Izier, Fermine, Ferrières, etc. ;
- b) les villages de résurgence rares sur le plateau, plus fréquents dans les vallées secondaires : Tour, Loheré, Vieuxville, etc.;
- c) les villages de vallées en site de confluence, très nombreux surtout dans la vallée de l'Ourthe. Ils se distinguent par une population plus importante et une activité accrue. L'augmentation de la surface bâtie accuse ainsi nettement l'influence de la vallée comme voie de communication avec l'extérieur;
- d) les fermes isolées : Petit-Bomal, Palogne, Hamoir-Lassus, Renne, occupent les parties évasées de la plaine alluviale de l'Ourthe où il n'y a pas de confluence ;
- e) enfin deux centres de défense, bâtis par ordre : Durbuy et Logne. Ils ont tous deux reçu leur charte de fondation. Ils devaient originellement assurer la garde du château qui les surplombe. Leur sort fut différent. Mais les deux localités montrent cependant une stagnation dans le développement.

L'activité principale fut toujours dans ce pays l'agriculture. Cependant les cultures traditionnelles sont actuellement remplacées par les herbages. Autrefois quelques industries s'y sont développées : extraction du fer et production de la fonte, industrie du bois et production du tan pour les industries stavelotaines, tissage de la toile et cardage de la laine en rapport avec le petit marché textile de Logne. Actuellement, ces industries locales se sont perdues. Les scieries et moulins disparaissent les uns après les autres. La fabrication de confiture et la récolte de miel sont l'objet d'essais intéressants. En attendant, le tourisme éveille des espoirs et suscite des initiatives multiples.

La région de Logne-Ferrières est une de celles où l'effectif humain diminue, à l'exception de la vallée de l'Ourthe. La population vieillit. La dénatalité s'y fait sentir. Il est donc d'un intérêt urgent de préciser et d'analyser l'état actuel du problème humain.

II. PRÉSENTATION DES SOURCES ET DOCUMENTS LIMITES DU TRAVAIL

Lorsque nous avons abordé notre étude, notre but était d'arriver à établir objectivement et à présenter le déroulement de la vie d'une région rurale pour en comprendre la situation et les problèmes actuels.

Pour une étude sociale, plusieurs sources et documents sont à la disposition des chercheurs. Beaucoup ont utilisé la méthode difficile et souvent rebutante des enquêtes auprès des familles. Mais il existe pour le géographe des documents officiels qui lui permettent d'aborder directement le problème. Les recensements généraux du Royaume fournissent des données statistiques précieuses que l'on traduit généralement par des pyramides d'âges, des graphiques de répartition de la profession, de natalité, mortalité, etc. Nous ne pouvions utiliser cette méthode. Car elle n'acquière sa valeur que si elle porte sur de très grands nombres. Appliquée à un matériel restreint, elle peut conduire à des conclusions erronées. De plus, publiés par communes et arrondissements, ces recensements généraux ne nous donnent pas connaissance de la part de chacun des hameaux dans la vie des villages. Or, ils peuvent avoir des évolutions différentes. Mais, il existe encore d'autres sources de documentation : ce sont les registres officiels de la population belge qui se trouvent dans chacune des communes et avant eux les registres paroissiaux. Ils fournissent des renseignements précis sur tous les individus qui composent à chaque instant la population d'une commune. Chacun étant recensé à son lieu de domicile, il est possible de suivre la composition, l'établissement et l'évolution des familles. Tandis que les documents cadastraux révèlent l'état de la propriété et les actes communaux la vie sociale du village.

En tant que géographe, il convient de présenter le résultat de cette enquête d'une manière graphique qui fournisse une lecture simple, rapide, mais complète des données officielles. Pour expérimenter cette méthode, il convenait de l'appliquer à un territoire restreint (une commune), représentatif de la région envisagée. Notre choix s'est porté sur celle de VIEUXVILLE.

La commune se compose de trois hameaux aux sites différents : *Vieuxville* proprement dit, à la résurgence de la Lembrée ; *Logne* resserré dans son étroite vallée, bâti autrefois par ordre ; *Sy* dans la vallée de l'Ourthe, là où un gué permettait de relier les deux versants du plateau, actuellement desservi par la voie ferrée.

Elle réunit aussi bien des aspects caractéristiques dans le domaine physique : elle est au centre de la surface calcaire, comprend l'une des cluses de l'Ourthe et l'une des principales vallées affluentes de celle-ci : la Lembrée.

Enfin, le faible effectif humain (250 habitants) offre une occasion aisée de mettre au point la technique originale de cette enquête de géographie humaine.

Les registres paroissiaux ne nous ont fourni pour Vieuxville des renseignements sûrs et complets qu'à partir de 1750. Notre enquête porte donc sur deux siècles. Elle couvre la période de la fin de l'Ancien Régime, les périodes française et hollandaise de notre histoire nationale et la période d'indépendance nationale signalée par l'expansion générale du pays.

CHAPITRE II LA STRUCTURE SOCIALE

La lecture des registres nous a montré que les mouvements de population se poursuivent parallèlement dans les hameaux de Vieuxville et de Logne. Ils ont suivi une évolution identique et entre eux les relations, mariages et mutations de domicile ont toujours été nombreuses. Par contre, le hameau de Sy, géographiquement et humainement isolé des précédents, suit une évolution différente. Administrativement, il n'a été réuni à la commune de Vieuxville, sur sa demande, qu'en 1807. Dans l'Ancien Régime, il formait une paroisse distincte reliée à Hamoir ou à Filot. Les échanges avec les deux autres hameaux au cours des deux siècles envisagés, se bornent à quatre mariages et deux mutations de domicile. Grâce à des relations ferroviaires plus aisées, Sy a appelé ou retenu une population ouvrière plus importante et plus mouvante. Il conviendra donc de les examiner séparément et de ne pas réunir sous un total unique deux parts d'importance actuellement sensiblement égales mais de tendances différentes.

A. VIEUXVILLE-LOGNE. La population

(Document n° 1)

Les cartogrammes de population (1 et 1*bis*) présentent au lecteur tous les faits consignés dans les documents officiels. Dressés sur une grille orthogonale dont les lignes verticales correspondent à dix années, les traits pleins horizontaux représentent les individus. La longueur du trait est proportionnelle à la durée de son séjour officiellement connu. La famille, formant la cellule vitale, est représentée par un trait double rapprochant mari et femme. Ainsi, se lit immédiatement le nombre de « feux » dans le village. Les enfants issus d'un foyer, sont groupés autour de leurs parents : les garçons au-dessus, les filles en-dessous. Tout départ est signalé par une croix en cas de mort, par une flèche lors d'exode. Les traits pointillés marquent les liens de parenté établis entre les familles.

Une indication ne figure pas cependant dans ces graphiques, c'est la profession. Indication précieuse cependant, mais il fallait garder une lecture aisée du document. Elle figure dans les graphiques n° 2 et n° 2*bis*, compléments indispensables des premiers.

Au point de vue de la durée des lignées et du séjour dans le village, la population de ces hameaux se subdivise nettement en trois groupes. Le premier (graphique 1a) est formé par des familles qui y sont demeurées pendant les deux siècles au moins. Le second (graphique 1b) rassemble les familles entrées dans le village au cours du XIX^e siècle et qui y ont fait souche. Le troisième (graphique 1c) est celui des habitants de passage. Étrangers attirés par des raisons diverses, ils ne s'intègrent qu'imparfaitement dans le milieu rural, s'allient rarement aux villageois. Ils entrent dès la seconde moitié du XIX^e siècle, mais leur nombre va croissant au cours des dernières années, ce qui apporte une modification profonde de l'ambiance générale.

Le premier groupe offre socialement une importance particulière : il forme l'assise stable sur laquelle repose la communauté villageoise. Chacune des lignées présente en 1750 a des descendants deux siècles plus tard. Cependant aucun des noms du début n'est conservé, car depuis le xxe siècle, les lignées se maintiennent par les femmes. Les mariages se font en partie entre gens du village, plus souvent par immigration.

L'importance sociale de ce groupe fondamental est considérable. Cette communauté villageoise a une cohésion remarquable. Les multiples liens de parenté créent un esprit de groupe, un esprit familial par la similitude et l'interdépendance des intérêts.

Le temps apporte cependant des modifications qui se marquent par l'exode des familles anciennes. Il s'effectue principalement en deux périodes : la première à la fin du XVIII^e siècle (il y avait vingt familles en 1780, il reste treize ménage en 1790). Cet exode reprend et ensuite s'accentue à partir de 1860 à la fin du XIX^e siècle. Il s'accélère au cours du xx^e. Par contre, le maximum de l'effectif est atteint au milieu du XIX^e siècle (trente ménages entre 1840 et 1850).

L'examen du graphique nous renseigne sur la natalité. Le groupe des familles, 1a, de Logne-Vieuxville avait quarante et un enfants en Î790, quatre-vingt-trois en 1850, septante et un en 1900, quatre en 1950. L'incapacité du village de fournir un avenir à la jeunesse se révèle dans l'exode de la plupart des jeunes. La diminution de la natalité en est une autre manifestation. On constate de plus que lorsqu'il y a de nombreux enfants, un seul reste, assurant la pérennité dans la lignée, les autres émigrent. Si plusieurs restent au village, un seul se marie qui transmet l'héritage

paternel. L'atrophie et la mort des anciennes lignées est donc très nette en 1950.

Le nombre d'enfants morts en bas âge est surtout important entre 1800 et 1830, surtout dans les maisons insalubres des journaliers. Les mariages sont tardifs. Ils se font le plus souvent vers la trentaine. Quand la lignée se maintient par la femme, l'épouse est généralement plus âgée que son mari, fait qui explique le petit nombre d'enfants dans les dernières décades. Enfin, la moralité du village est élevée : le nombre des enfants naturels est extrêmement réduit.

Le deuxième groupe comprend un nombre de lignées presque aussi grand que le premier. La majorité d'entre elles arrive dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Elles se fixent et s'allient au premier groupe. Elles se sont intégrées à la communauté villageoise. Ce sont des familles nombreuses au début. Mais nous constatons chez elles le même fléchissement vers le xx^e siècle : en 1950 elles n'ont plus que six enfants et de ce groupe un seul enfant de chaque foyer fait souche au village. Les autres émigrent ou restent célibataires.

Quant au troisième groupe 1¢, il forme une population mouvante, faite principalement d'adultes. Elle s'accroît de plus en plus vite au cours des cinquante dernières années. Généralement, elle ne se fixe pas et demeure un élément étranger.

Ainsi une première lecture de ces graphiques nous révèle un grand nombre de problèmes que la statistique ne nous eût pas décelés, à savoir :

- 1. Pourquoi sur un si petit territoire y a-t-il deux villages : Logne-Vieuxville et Sy, de caractères et d'évolution si différents ?
- 2. Quelle est la composition sociale de la communauté villageoise ? Quelle est l'activité professionnelle de chacun de ses membres ? Pourquoi connaît-elle des fluctuations : une stabilité sous l'Ancien Régime, un épanouissement relatif vers 1850, suivi d'une stagnation puis d'une résorption durant le XX° siècle, résorption mal voilée par l'afflux étranger ?
 - 3. Pourquoi n'y a-t-il qu'un seul enfant qui fasse souche dans le village? Pourquoi tant de célibataires?
 - 4. Quelle est la cause des apports extérieurs à partir de 1840 ?
- 5. Pourquoi la communauté a-t-elle absorbé les nouveaux venus du XIX^e siècle, alors que ceux du XX^e restent totalement étrangers ?
- 6. Pourquoi cette population du troisième groupe est-elle si mouvante, sans attache et sans pérennité dans le village ?

Rien que l'énoncé de ces quelques questions tend à prouver combien la méthode de présentation est fructueuse. Par une lecture aisée, elle fait pénétrer directement au cœur des problèmes.

Les maisons et leurs habitants

(Document n° 2)

Ce document permet de pousser plus à fond les investigations. Il représente chaque maison par une ligne, limitée à 1750 en parallèle avec le graphique n° 1. Cependant la date de construction du bâtiment est indiquée à gauche quand elle est connue. Le trait est plein lorsque par les documents étudiés on en connaît les habitants. Le trait est interrompu lorsque l'existence de la maison est soupçonnée à cause de ses caractéristiques architecturales, mais non attestée par des documents écrits.

La maison est l'expression sur le sol de la stabilité d'une famille. « Ce qu'il y a d'essentiel dans l'habitat, c'est l'établissement, la maison avec les hommes qui y vivent. Les deux vont ensemble. » (1) C'est pourquoi nous avons indiqué au-dessus de chaque trait la succession de ses occupants et leur profession. Un petit trait vertical indique les changements.

Le premier fait observable, c'est le nombre quasi immuable des maisons de 1750 à 1900 (14 maisons à Vieuxville; 10 à Logne). Il y a donc la même stabilité dans les lignées et dans les demeures. La période d'accroissement de la population, aperçue dans le graphique 1a, b vers 1850, se traduit ici par une subdivision des logements, sans augmentation de la surface bâtie. Ce qui n'indique certes pas une élévation du standard de vie dans le village à cette époque. Par contre, la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e, lorsque se dessine le déclin de la communauté villageoise, amène une période de construction due à l'arrivée des étrangers (graphique 1c), (onze nouvelles maisons à Vieuxville, trois à Logne).

Il y a donc un parallélisme absolu entre les deux documents. Les deux premiers groupes de population ont bien les mêmes intérêts, puisqu'ils habitent les mêmes maisons rurales. Le troisième groupe inaugure un changement de vie puisqu'il réclame de nouvelles bâtisses.

Étudions le document de plus près et ajoutons-y l'examen des maisons elles-mêmes (plan et matériaux).

Il est des maisons à fonctions bien définies. L'une d'entre elles (n° 5 sur le graphique) est occupée au cours des âges par des censiers, puis des fermiers, enfin des cultivateurs. Les archives de Stavelot ont conservé les baux depuis

⁽¹⁾ Max Sorre. Les Fondements de la géographie humaine, tome 3, Paris. Lib. Colin, p. 91.

1453. La cense de la Bouverie est actuellement une grande ferme en carré, analogue à celles du Condroz et de la Famenne. Mais ses bâtiments portent les signes de transformations successives. Reconstruite en 1564, après la destruction de la forteresse de Logne, le corps de logis devait alors fournir le logement pour tous ceux qui venaient de l'Abbaye de Stavelot. C'était une des clauses du bail (1). Aussi, il y a un grand nombre de fenêtres à meneaux toutes semblables, des restes d'une grande cheminée à l'étage, bref tout un appartement pour les moines, qui occupait avec celui du censier au rez-de-chaussée tout le bâtiment principal. Les tables et la bergerie formaient un autre. Le troisième était la grange. La carte de Ferraris, vers 1770, montre que les bâtiments étaient encore séparés. Par la suite, les appartements ont été abandonnés, transformés en grange, fenil et progressivement la ferme se ferma complètement. Mais la ferme en ordre serré n'est donc pas née telle dans le village.

Une autre (le n° 6) est le moulin. Les meuniers n'y font en général pas de longs termes. Un seul y reste trente ans. En 1521, le meunier est cependant le premier à reconstruire et nous disent les archives (2) pour prix de sa peine il en devient co-propriétaire. Le matériel, de premier choix, est fourni par l'Abbaye et soumis à un inventaire périodique.

Le presbytère (n° 1), abandonné en I795, devient par la suite une maison de journalier. C'est une construction très modeste, bâtie sur le même plan que celles des artisans et des journaliers. Tandis qu'en 1880, un complexe : maison communale, école, logement de l'instituteur, presbytère s'établit dans une autre maison, le long de la grandroute Aywaille-Marche, construite peu avant et devenue l'axe routier important de la région.

Dans les autres maisons de Vieuxville, nous voyons se succéder des artisans (cordonniers, tisserands) et des journaliers. Il n'y avait sous l'ancien régime que deux cultivateurs à Vieuxville. Ils disparaissent tous les deux dans la seconde moitié du XIX° siècle. Nous en retrouvons deux autres au xx° siècle, mais ils ne sont pas apparentés aux précédents. Ils occupent d'autres maisons. L'un une nouvelle, l'autre une maison de journalier. Ces dernières comme celles des artisans voient se succéder des générations ayant la même profession. Le métier reste en général attaché à la maison. En 1750-1800, il y a cinq familles de journaliers, deux de tisserands. Ces derniers ont disparu pour la seconde moitié du XIX° siècle. À ce moment au contraire, les journaliers sont plus nombreux (huit familles). Ce fait nous montre encore que l'augmentation de la population s'est accompagnée d'une diminution du standard de vie. Les maisons des « manants » sont des maisons mixtes. Elles allient la pierre ou la brique et le torchis. Maisons élémentaires, très simples, elles ont toutes le même plan avec quelques variantes et répondant à la vie rurale (corps de logis, étable, grange et fenil au-dessus de l'étable). Le toit de chaume est actuellement remplacé par des tuiles ou de l'éternit. Les artisans possédaient un petit atelier indépendant de la maison et généralement bâti en pierres.

À Logne, il y a aussi un censier. Mais sa ferme : Palogne (n° 39) n'apparaît qu'en 1715, après l'assèchement des « haliers » de la plaine alluviale entretenus pour la défense de la forteresse (3).

Les petits cultivateurs sont plus nombreux qu'à Vieuxville (cinq pour dix feux). Leurs maisons bâties en pierres, sur le même plan que celles des journaliers, accusent ainsi un standard de vie plus large. À côté d'elles, il y en a deux dont les appartements sont séparés de l'étable et de la grange par un vestibule d'entrée, où s'abouchent les escaliers de l'étage et de la cave. La première (n° 32) a été construite à mi-chemin entre Logne et Vieuxville vers 1560, comme maison abbatiale après la destruction du château (4). Elle possède encore la cheminée ancienne avec sa taque d'âtre très bien fondue et à motif religieux inédit. Sous le même toit était l'oratoire de l'abbé, abandonné à la révolution ; cette partie devint bâtiment rural. Elle est maintenant transformée en maison de seconde résidence ainsi que les écuries qui lui faisaient face. La maison principale elle-même, abandonnée par les cultivateurs au XX° siècle, est reprise comme maison de seconde résidence.

La seconde (n° 37) montre par le graphique également de nombreuses vicissitudes. La profession de ses habitants n'y est pas stable et le logement se subdivise dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Cependant, elle est déjà signalée dans les archives de Stavelot en 1421 et a de rebâtie après la destruction du château. Elle est alors la maison du décimateur de Stavelot. Ceci explique ses dimensions et le plan de construction. Ce dernier est le même que celui de la maison précédente, mais les dimensions de la grange sont particulièrement vastes. Elle est flanquée d'une écurie et d'une bergerie : il fallait rassembler les dîmes avant leur départ pour Stavelot.

À Vieuxville, il est aussi une maison au plan analogue. Bâtie en 1766, cette demeure seigneuriale est celle du chirurgien. La construction plus tardive en est aussi plus soignée. Les lits de pierres sont beaucoup plus réguliers et la taille est plus fine. Les fenêtres plus larges montrent une période plus calme et de standard de vie plus élevé. Elle s'agrandit par la suite, devient maison de culture, se subdivise et a l'aspect d'une ferme en carré. Mais au XX° siècle, elle devient à son tour une maison de seconde résidence.

À Logne, il existait un « maka » qui broyait les faînes pour la production d'huile. Il se transforme en hôtel en 1924. La profession d'huilier se transmet sans vicissitudes jusqu'en 1840, date à laquelle l'huilier devient cultivateur.

⁽¹⁾ Archives de Stavelot. B. 54 c, fol. 98, v° 99 et 226.

⁽²⁾ Archives de Stavelot. B. 54 c, fol. 98, v° 99 et 226 ; B. 170, fol. 14-19 ; B. 54 c, fol. 75-75 v° .

⁽³⁾ Arch. de Stavelot, B. 53. Voir p. 128.

⁽⁴⁾ Archives de Stavelot. B. 53. Voir p. 88: 5l, pp. 338-341 et Faculté de Philosophie et Lettres, Liège 1937. Yernaux. Histoire du comté de Logne. J. Halkin et C. Roland. Recueil des chartes de l'Abbaye de Stavelot-Malmédy. Tome 1. Bruxelles, 1909. Tome 2, 1930.

C'est de ce moment aussi que datent toutes les nouvelles constructions. Elles vont s'échelonnant jusqu'à la période qui précède la guerre 1914-1918. Celles de Vieuxville, occupées par des artisans et des petits cultivateurs, sont pour la plupart bâties le long de la nouvelle route qui a supprimé l'isolement relatif du village. Ces maisons allient la brique à la pierre ou sont totalement en briques. Leur plan est nettement différent, genre banlieue de ville. Tous les éléments sont encore sous le même toit. Mais la grange et l'étable sont reléguées à l'arrière. Les chambres sont à l'étage et surmontées d'un grenier. C'est aussi de cette époque que date la nouvelle église en briques, construite près du complexe communal. Celles de Logne sont des maisons de résidence ou de gardien.

Quant aux autres maisons de Logne, elles sont anciennes. Les archives ne nous donnent pas des dates de construction, si ce n'est la charte de Wibald, en 1139, qui en décide l'emplacement.

Les dix maisons bâties avant 1900 doivent avoir existé, si pas comme telles sur l'emplacement de celles de la « nouvelle ville de Logne » de Wibald. Tandis qu'« al Vielville » les maisons groupées autour de l'ancienne église romane, de la cense de la Bouverie, du moulin et de la fontaine, sont plus anciennes.

Le graphique comme le plan des maisons font apparaître qu'il y avait des classes sociales différenciées dans cette communauté, mais que la trame de la vie était assez uniforme entre tous cependant car la culture imprégnait la vie de chacun. Nous retrouvons encore les mêmes étapes que celles notées dans le graphique de population : stabilité jusqu'en 1840, accroissement de la population avec diminution du standard de vie, transformation du genre de vie par l'arrivée des étrangers au XX° siècle.

Si maintenant nous regardons les deux graphiques ensemble, nous voyons que pour rétablir la société rurale, il convient de grouper les populations des deux hameaux. La hiérarchie sociale s'établissait comme suit : les « ministrales » de Stavelot, les censiers, les cultivateurs, les artisans et les journaliers.

Les familles des trois premiers sont alliées. Les deux autres groupes se marient entre eux. Seuls les tisserands parmi les artisans ont des liens avec les cultivateurs. Ces derniers ont de nombreux enfants ; plusieurs s'installent dans la commune. Chez les journaliers, la progéniture est aussi nombreuse, mais la mortalité infantile plus fréquente. Les célibataires restent nombreux. Les mariages consanguins sont fréquents dans ce groupe. Les artisans, par contre, principalement les tisserands et l'huilier, ont peu d'enfants. Chez eux, un seul se marie, tous les garçons sont cependant tisserands.

L'exode noté à la fin du XVIII^e siècle, est le fait des « gens » de Stavelot. Le censier de Palogne émigre avec toute sa famille ; les autres cherchent à rester dans le village, mais leurs enfants deviennent journaliers. Plusieurs quittent la commune au cours du XIX^e. Certains reviennent au XX^e siècle, mais à partir de ce moment, ils ont très peu d'enfants dont la majorité restent célibataires ou meurent jeunes.

Les autres cultivateurs voient leur lignée se perpétuer, mais en s'atrophiant progressivement. Pour le XX^e siècle, ils ont presque tous quitté la commune.

Une nouvelle famille de cultivateurs entre à Vieuxville en 1854. La ferme de la Bouverie est alors exploitée en faire-valoir direct. Cette nouvelle lignée, nombreuse au début, ne se maintient que par un seul dans le village ; toutes les filles émigrent par mariage. Au XX° siècle, le nombre d'enfants diminue chez eux également.

À Logne comme à Vieuxville, les grottes les plus spacieuses ont été occupées durant l'apogée de la population.

Enfin, nous voyons qu'en 1750 sur 24 maisons : onze sont occupées par des cultivateurs, quatre par des journaliers, quatre par des artisans, les autres sont des maisons de l'Abbaye. En 1850, sur 35 maisons : quinze sont habitées par des cultivateurs, dix par des journaliers, sept par des artisans, une résidence d'été, un cabaret.

En 1950, sur 51 maisons, il y a huit cultivateurs, quatre journaliers, quatre artisans, quatre ouvriers, sept hôtels et auberge, treize maisons de seconde résidence ; pour les autres, les professions sont diverses.

Ce second graphique montre donc :

- 1° que les deux hameaux n'ont constitué qu'une communauté, aux relations multiples ; la séparation en deux groupes de maisons est due à la décision de l'Abbé de Stavelot d'assurer la garde du château ;
- 2° que cette communauté a donné la primauté à la culture pendant tout l'ancien régime et une grande partie du XIX° siècle ; cette culture en faire-valoir direct chez les petits exploitants est accensée dans les fermes de l'abbaye et encore jusqu'au milieu du XIX° ;
- 3° que, jusqu'au XX° siècle, les classes sociales étaient formées de cultivateurs, artisans et journaliers ; les premiers n'ont fait que diminuer en nombre, tandis que les derniers, après avoir augmenté considérablement au XIX°, disparaissent à leur tour au XX° siècle. Celui-ci voit l'entrée d'un plus grand nombre de professions ; la plus importante est celle d'estivant ou d'hôtelier, c'est-à-dire des professions qui n'ont plus d'attache à la terre ;
 - 4° que le standard de vie s'est traduit dans le plan, l'architecture des maisons et dans le choix des matériaux ;
- 5° que le tourisme, qui a fait son entrée avec le XX^e siècle, occupe une place importante en 1950. Il se traduit par la reprise d'un grand nombre de maisons et non des moindres.

Mais il ne donne pas encore la clé de toutes les énigmes. En effet :

1. Pourquoi le nombre des maisons était-il immuable, malgré l'augmentation de la population et cela jusqu'au début du XX^e siècle ?

- 2. Sur quoi étaient fondées ces diverses classes de la société rurale ? Pourquoi cette société s'effrite et s'étiole-telle ?
 - 3. Pourquoi la classe des cultivateurs disparaît-elle quand un grand nombre et autres professions se font jour?
- 4. Pourquoi constate-t-on l'arrivée de nouveaux artisans vers 1850, lorsque les métiers traditionnels disparaissent?
- 5. Le tourisme prenant une place importante dans la hiérarchie des professions, quelle est sa physionomie ? À quel standard de vie correspond-il ?

STRUCTURE AGRAIRE

Si l'on veut pénétrer dans la connaissance de la vie rurale, il faut examiner les relations entre la maison et les autres éléments de l'exploitation. La structure agraire peut éclairer sur le genre de vie des habitants et les relations entre les diverses classes sociales. Il y a généralement harmonie profonde entre le rural et ses champs. Cette structure agraire comprend deux aspects : la propriété et l'exploitation du sol.

I. La propriété sous l'Ancien Régime

L'état de la propriété sous l'Ancien Régime est fourni par les documents historiques. Le premier en date est la charte de fondation de Logne par Wibald en 1138 (1) rapportée par Yernaux dans son « Histoire du Comté de Logne », pp. 41 et 42, en ces termes : « Pour pourvoir au recrutement de la garnison du château et à son ravitaillement, l'abbé entreprend de transférer au pied même de la forteresse, l'ancienne « villa » située trop loin du manoir. Il y a des obstacles à vaincre. La vallée qui s'étend à l'orient est occupée à titre allodial, jusqu'aux abords de la colline, par des propriétaires qu'il faudra dédommager. Wibald leur achète leurs terres, y trace une place publique de 300 pieds sur 60, y fonde une foire et distribue les parcelles environnantes aux nouveaux habitants. Ceux-ci ne devront payer sur leur maison et leur jardin ni redevance ni mainmorte. Désormais, et c'est là le plus important de la fondation de Wibald, tout serf stavelotain qui s'établira à Logne sera libre ; il sera exempt de la capitation, de la mainmorte, du droit de formariage, de la glandée et de tonlieu, tant vis-à-vis de l'abbé que de l'avoué, du vicomte ou du missus royal. Les mêmes exemptions seront acquises à tout serf étranger se fixant à Logne avec le consentement de son seigneur. Les habitants de la ville neuve ne devront désormais à l'abbé et à ses moines que le gîte. »

Cette situation est tout à fait privilégiée. Elle n'a pourtant pas pour autant amené, nous fait remarquer l'historien, un développement de la localité. Il essaye d'expliquer le fait par la situation de la nouvelle fondation dans une vallée resserrée, étroite, sauvage et isolée aux confins de la principauté. Mais, nous pensons que la clé de l'énigme est à rechercher plutôt dans l'état de la propriété, dans la structure agraire.

Les divers baux passés entre Stavelot et ses censiers entre 1462 et 1700 (2), le recensement des propriétaires de la principauté en 1544, des biens de l'abbaye en 1563, la mise en vente des biens dits nationaux en 1790 et le cadastre primitif en 1835, nous fournissent des documents cartographiables sur l'état de la propriété foncière. Ils sont quasi identiques et nous donnent une idée complète de la propriété sous l'Ancien Régime (voir carte des propriétés sous l'ancien régime n° 2).

Nous y relevons dans le finage de Logne-Vieuxville, trois groupes de propriétés :

1° le domaine ecclésiastique : cette propriété est certainement la traduction dans les faits de la charte de Lothaire II, le 13 avril 862, confirmant à l'Abbaye de Stavelot la propriété de Logne dans ses domaines et ses revenus ;

2° les aisances qui par la suite deviendront les terres communales : elles sont l'expression de cette nécessité devant laquelle les seigneurs se sont toujours trouvés de tolérer des droits d'usage aux populations qui leur fournissaient la maind'œuvre : les manants. Ces droits d'usage, jalousement gardés et défendus par les populations contre le seigneur et contre les voisins (3), ont été très tôt délimités pour protéger la propriété seigneuriale de toute atteinte et préjudice de la part des manants ;

3° les propriétés privées : déjà signalées, mais de façon imprécise, dans la charte de Wibald.

Les trois groupes ont à peu près la même étendue (± nonante ha). Cela semble relever d'un partage primitif. Mais si l'on examine leur situation respective, on est très étonné de voir que la propriété ecclésiastique ne forme pas un bloc plus ou moins centré sur la ferme exploitante ou sur le château. Elle est répartie sur presque toute l'étendue du terroir de Vieuxville-Logne. Ses parcelles ont conservé jusqu'au cadastre primitif une forme géométrique très nette. Leur forme et leur grandeur n'ont généralement pas été dictées par les conditions physiques. Plus de la moitié d'entre elles dépasse un ha. Exploitées par des métayers du moyen âge à 1854, elles n'ont jusqu'alors pas subi la loi des héritages.

Si l'on examine de près leur situation, on voit qu'elles occupent : les parties les plus plates de la surface calcaire,

⁽¹⁾ Arch. de Stavelot. B. 53, p. 8.

⁽²⁾ Arch. de Stavelot. B. 53, v. pp. 18-20, 81, 104-114, 132-135, 142-148-152-157-171.

⁽³⁾ Arch. de Stavelot. B. 54 e fol. 143-144.

négligeant systématiquement les bandes de mauvaises terres ; dans les vallées, les terres voisinant le château et la cense de la Bouverie ; les points d'eau : les prairies du moulin, près de la résurgence de la Lembrée et en Aillon-fontaine, résurgence à débit constant d'eau claire et pure.

Si donc l'abbaye s'est assurée ainsi la possession de toutes les meilleures terres, plutôt qu'une propriété d'un seul tenant généralement plus aisée à mettre en valeur, c'est que la connaissance de la qualité du sol et de la valeur agricole des terres était complète à l'époque du partage primitif déjà réalisé, nous l'avons vu d'après la charte de Wibald, en 1138. Il date peut-être du IX^e siècle, quand l'abbaye s'en est vue confirmer la possession. Le défrichement était donc chose faite dans le pays.

Les aisances sont situées toutes sur les versants abrupts et rocailleux des vallées de l'Ourthe, de la Lembrée et de leurs vallons adjacents, ainsi que sur les bandes où le calcaire noduleux givetien affleure au sol, donnant un sol des plus médiocres pour la culture. L'uniformité dans la mauvaise qualité des terres et dans leur situation défavorable les rend moins morcelées que les précédentes. Elles non plus n'ont pas changé de propriétaire. Elles sont restées bien de la communauté. Bien de chacun et bien de tous, elles sont sans cesse disputées aux propriétaires et aux villages voisins (1). Parfois certaines ont été vendues par la communauté à des propriétaires privés du village pour subvenir à des frais communs, mais c'est plutôt rare (2).

Elles constituaient une richesse inaliénable pour chacun des manants. Ce sont ces terres qu'ils mettaient en culture. En 1848, les comptes rendus des séances du conseil communal signalent que : « exception faite pour la Heid des Larrons, où la commune procède périodiquement à des coupes de bois, les terres communales constituent des lots d'aisance d'une contenance d'environ 50 ares, comprenant des terrains de chaque catégorie en proportions égales. Le partage de ces lots se fait tous les dix-huit ans, le 1^{er} octobre. Le nombre des lots est supérieur à celui des chefs de famille pour que les futurs nouveaux ménages puissent avoir leur part. Les lots restants sont loués pour un terme de 3-6-9 ans. Les biens communaux mis à bail restent généralement attachés à la maison. » Cette dernière phrase est significative. Elle démontre pourquoi le nombre de maisons est resté si longtemps inchangé. En 1849, le conseil communal déclare que ces biens communaux sont l'unique ressource des deux tiers des habitants. Une telle législation est évidemment plus ancienne. À chaque maison était attaché (depuis Wibald et peut-être déjà auparavant) un lot de 50 ares pour permettre à chacun de vivre. S'il était leur seule propriété et les seuls terrains à mettre en valeur, on comprend que le standard de vie des journaliers et des petits artisans n'était pas très élevé. Cet état de chose explique aussi rattachement de chacun à la culture, reflété dans le plan des maisons.

Les propriétés privées sont situées en trois endroits bien distincts :

1° sur les hauteurs d'Izier;

2° dans la vallée de la Lembrée, au-delà de la cense de la Bouverie, vers le village de My. Elles sont toutes proches des maisons de Vieuxville, mais éloignées de Logne. Ce qui prouverait l'ancienneté du partage, antérieur à 1138;

3° sur la surface calcaire, mais englobées dans la propriété ecclésiastique.

Ces enclaves dans la grande propriété ont une forme géométrique très nette et leur surface respective est de l'ordre de grandeur d'un hectare. Elles se rattachent donc au partage primitif. Les documents d'archives nous ont permis de connaître l'origine d'un certain nombre de ces biens privés. Ils ont été obtenus à la suite de services rendus à l'abbaye (ex. parcelle 1009 au cadastre primitif, cédée en 1570, arch. de Stavelot B. 53 v. p. 128), échangées avec les moines contre certains avantages (parcelles 1383, 1384 en 1561) ; d'autres ont été retirées des aisances par défrichement (parcelles 1264 à 1266), une amélioration des terres (parcelles 869 à 880) ou achat à la communauté en 1666 ; d'autres enfin ont été achetées par les villageois à l'Abbaye de Bernardfagne en difficulté en 1777 (parcelles 901, 903 à 907 et 856 à 859 ; fond de Bernardfagne, vol. 5418, p. 265). Ces échanges, faits toujours au bénéfice des habitants de la commune, n'affectent pas les bonnes terres. Ce sont toujours des parcelles de troisième, quatrième et même cinquième catégorie au cadastre primitif. Dans ce dernier, contrairement à celles des deux groupes précédents, elles se présentent en lanières parfois étroites. Elles sont au nombre de trois cent soixante pour une superficie de nonante hectares. Or cette propriété privée ne devait pas être complète dans l'Ancien Régime. Car l'étude généalogique des propriétaires de 1845 établit que pour des parcelles obtenues deux siècles plus tôt, comme pour celles échangées avec Bernardfagne, les propriétaires sont cousins germains. Pour certaines parcelles même il n'y a pas eu de partage, celui qui possède la maison, possède aussi la terre en 1845, comme en 1561 (ex. parcelles 1382 à 1384). Il apparaît donc que la propriété foncière privée était dépendante de la maison et ne pouvait être subdivisée durant l'Ancien Régime. En dehors de la grande propriété, cinq familles se la partagent en 1835. Ces cinq familles sont composées de cultivateurs. Ce sont les descendants des « gens » de Stavelot.

Nous pouvons donc résumer ainsi l'état de la propriété dans le finage de Vieuxville-Logne sous la direction de la principauté de Slavelot-Mamédy. En principe, tout appartient à l'Abbaye de Stavelot. Mais celle-ci crée sur les meilleures terres une ferme et l'accense à un bouvier ; concède à certains membres de ses « gens » des tenures attachées à leur maison et dont le revenu leur accorde une certaine classe sociale, un standard de vie plus élevé que celui des manants ; à ceux-ci, elle donne la propriété d'une maison et de son jardin, la jouissance des aisances sur

⁽¹⁾ Arch. de Stavelot, B. 54 e fol. 143-144.

⁽²⁾ Arch. de Stavelot, B. 53, v. p. 161.

lesquelles on peut trouver des ressources, mais dont l'usage est jalousement surveillé par la communauté et arbitré par l'autorité.

La position de chacun est ainsi nettement établie. Les classes sociales dérivent de la propriété foncière. Elles restent immuables, car les tenures ne peuvent se subdiviser, elles sont liées à la maison.

II. L'exploitation sous l'Ancien Régime

L'examen des documents d'archives relatifs à la propriété ont révélé l'existence à Vieuxville de trois sortes d'exploitations rurales : la cense de la Bouverie, les petites tenures, les aisances.

Tandis que les textes ne sont pas prolixes et même négligent complètement les deux dernières catégories, l'on peut suivre bail après bail depuis 1463 l'exploitation de la ferme abbatiale (1).

Il y avait deux parts dans l'exploitation : la culture et l'élevage. L'herbe occupait peu de place (15 bonniers) et n'entrait pas dans la rotation des cultures. La carte des assolements (n° 2) que nous avons pu rétablir, grâce à un recensement des biens de Stavelot en 1526 (2) est très précieuse. À chaque bail, en effet, le censier est tenu de laisser à son départ, les « saisons » telles qu'il les a trouvées à son entrée, tant en 1463 qu'aux XVI°, XVII° et XVIII° siècles. Elle représente l'organisation des cultures durant l'Ancien Régime.

L'assolement était triennal déjà en 1463. La culture englobait alors les trois quarts de l'exploitation et se rencontrait dans la vallée comme sur le haut. Mais dans le bas, les champs proches des prairies et des vergers durent parfois être clôturés. Sur le haut, le paysage était ouvert. La culture devant donner chaque année à peu près le même rendement, les trois « saisons » sont de grandeurs sensiblement égales (environ vingt bonniers). La première comprend toutes les terres proches de la ferme et en Aillon-fontaine plus celles situées entre Vieuxville et le chemin du trixhe (Vieuxville-Aywaille) ainsi que deux parcelles isolées, proches des terres de Sy et du finage de la ferme Missoule, ferme de l'Abbaye de Bernardfagne.

La deuxième est composée des terres de Fonteline et de celles situées au nord du chemin du tige, à l'exception toutefois des bonnes terres situées au S-W de la route de Vieuxville à Filot. Elles font partie intégrante de la troisième sole. Celle-ci comprend en outre les terres situées sur la surface plate au-dessus du Thier de Logne (Grande terre et champ des oiseaux). Ainsi dans ce pays où la qualité du sol varie constamment, elles possèdent chacune de bonnes et de médiocres terres. Elles sont séparées entre elles, sauf en un endroit (trixhe à la poule) par les chemins et les aisances. Cette séparation rendait plus facile l'utilisation des jachères et des « communaux » contigus comme pâture prolongée pour les troupeaux.

Enclavées dans chacune des saisons, il y a des terres de petits exploitants. Cette situation dans un pays ouvert, indique que la petite tenure était tributaire de la grande pour l'organisation de la culture. Elle devait pratiquer le même assolement. Ces contraintes collectives présupposent une symbiose complète entre les classes de cultivateurs et créaient les liens étroits entre les membres de la communauté villageoise. Ces terres de culture produisaient de l'épeautre, puis venait l'avoine et en troisième lieu la jachère. La grande exploitation était un métayage. Les conditions en sont révélées par les baux (voir plus haut) : « le maître doit mettre la moitié des semences de deux saisons et le bouvier l'autre moitié. Pour les terres nouvellement défrichées, le maître doit toutes les semences et le bouvier la peine. Ils partagent les emblavures (1462). Après la destruction du château en 1521, le seigneur dut fournir les semences pour toute la culture, tant le pays avait été abandonné et laissé en friche pendant la période de trouble (1524). Les rendements ont naturellement varié au cours des âges et des périodes. Avant la destruction du château, le maître prêtait 12 muids d'épeautre et 12 muids d'avoine. Le bouvier doit livrer 20 muids de grains. En 1627, c'est 80 muids d'épeautre et 40 d'avoine. L'amélioration est progressive. Elle requiert d'ailleurs tous les soins du fermier. Il lui faut employer chaque année, pour l'entretien des prés et des terres, 200 chars de marle en plus du fumier de ferme et de la chaux, car la Bouverie possédait son four à chaux personnel. Les outils : charrues, herses, etc., étaient prêtées par le seigneur. Le bail était donc en faveur de l'abbaye. La dépendance du censier est très nette. Cependant l'organisation rurale lui conférait une place prépondérante dans le village et sur les autres cultivateurs, puisque c'était son assolement qui dictait celui des autres. C'est lui qui possédait les outils et le village lui fournissait la maind'œuvre. Cette coexistence, cette interdépendance rendue plus aisée par les liens familiaux qui unissaient tous les habitants, cimentait la communauté.

Quant aux petites tenures, il est difficile de rétablir exactement leur nombre et leur étendue respective. Nous avons la certitude de leur existence dans le relevé des rentes de la cure de Logne et la carte de l'assolement de la grande propriété.

Généralement, chaque propriétaire cultivait lui-même ses terres. Seuls le curé, le décimateur et le chirurgien au XVIII^e siècle, faisaient cultiver par d'autres (3). Tandis que sur le haut, les petits exploitants travaillaient dans l'orbite de la Bouverie, chevaux et charrues sont souvent prêtés en échange de main-d'œuvre ; dans les terres encloses de la vallée, ils pratiquaient l'assolement quinquennal : épeautre. pâture, pré fauché en herbe, marsage, jachère. Chaque

⁽¹⁾ Arch. de Stavelot. B. 53, pp. 18 à 171.

⁽²⁾ Arch. de Stavelot. B. 53, pp. 18 à 20 ; B. 170, vol. XII.

⁽³⁾ Archives du fonds français. 85 liasses des pièces relatives à l'administration des communes du comté de Logne : an III, an primaire an IV.

famille devait cultiver pour vivre. Mais les vrais cultivateurs ne sont pas très nombreux. Ils se partagent les terres laissées libres par la grande exploitation. Les autres : journaliers et artisans cultivent les aisances ou plutôt des parcelles de ces terres communes comme appoint supplémentaire.

Ces terres communales n'étaient pas faciles à mettre en valeur. Sur tous les versants, le terrain abrupt, rocailleux et d'accès difficile, ne peut être cultivé qu'à la main. Les versants qui regardent le nord sont froids, la gelée y apparaît très tôt et y est tardive. L'humidité y rend fréquemment le sol acide.

Au contraire, les versants d'adret sont soumis à une insolation très active. L'évaporation y est intense. Les pluies lavent la terre et le rocher éclate sous l'action du soleil en été et du gel en hiver. Sur le haut, les pierres sont plus nombreuses que la terre. Pour pouvoir cultiver, il faut donc avant tout épierrer. On retrouve encore à l'heure actuelle les amoncellements de pierres, résultat de ce travail. Le lieu-dit « les plates pierres » prouve que cette obligation a été très ancienne. Il faut de plus apporter à la hotte la terre environnant et le fumier pour constituer, sur une petite parcelle, une couche de terre arable suffisante. Il faut encore veiller à ce que cette terre, péniblement ramassée, reste dans le champ. Les pierres retirées servent souvent de soutien. Ainsi parmi les aisances, il y avait de tout petits champs cultivés par des générations : seigle, avoine, herbe, chanvre, colza, jachère se partageaient le sol. Le reste était livré à la pâture. À partir du XIX^e siècle, les pommes de terre sont toujours cultivées sur les terres communales. Chacun, pour améliorer son existence, était un peu cultivateur. Trois personnes seulement, nous l'avons dit, ne cultivaient pas leurs terres. Mais ils avaient chacun leurs ressources agricoles. Cette organisation de l'exploitation nous montre que le village vivait à cette époque en cellule fermée ; chacun devait veiller à sa subsistance.

L'élevage avait et se devait d'avoir par conséquent sa place à côté de la culture. Il y avait peu de prairies ; seule Palogne devint une ferme d'élevage au XVII^e siècle. Le gros bétail appartenait au seigneur dans les grandes exploitations. Le maître le mettait à « nourrisson » à la ferme. C'était pour la Bouverie : cinq à six chevaux, quatre à six bœufs, trois ou quatre vaches, plus les jeunes bêtes. Cela ne donnait pas à l'élevage la première place, il était là en fonction de la culture.

Toute autre était celle du petit bétail. Les bêtes à laine avaient une place importante dans l'exploitation. Si le fermier tient tous ses moutons du seigneur, le profit de l'élevage est partagé à égalité entre eux. Tout nouvel achat doit se faire également moitié-moitié, de telle sorte que le nombre de têtes de bétail ne soit jamais inférieur à celui que le bouvier a trouvé à son entrée. Thomassin en signale 400 à Vieuxville à la fin du XVIII^e siècle. Le dénombrement du 16 octobre an III (1), fait par l'armée française d'occupation, n'en signale plus aucun à la Bouverie mais une centaine à Palogne. Dans les autres maisons, tous, à l'exception du meunier et de quelques familles plus pauvres, ont une ou deux, parfois trois bêtes à cornes, une paire de moutons et un cochon, c'est-à-dire ce qu'il faut pour vivre. Les chevaux ne se rencontrent que dans les fermes et maisons de Stavelot et chez un tisserand messager. Les cultivateurs moyens dépendaient donc de la grande exploitation non seulement pour leur assolement, mais pour l'exploitation elle-même, les chevaux et les bœufs du fermier tiraient la charrue pour la plupart d'entre eux. Tous, même les plus modestes avaient besoin de beaucoup de main-d'œuvre. On comprend aisément l'avantage, que l'on pouvait retirer d'une nombreuse famille et d'une communauté rurale forte.

L'étude de la structure agraire de l'Ancien Régime fournit donc l'explication de plusieurs faits observés dans l'étude de la population, à savoir :

- 1) le nombre immuable des maisons, lequel est dû au régime foncier ;
- 2) la structure sociale, reflet de la propriété foncière ;
- 3) les multiples alliances entre cultivateurs et les familles nombreuses donnant la main-d'œuvre nécessaire aux exploitations ;
- 4) l'ascendant très net du censier de Stavelot dû à l'ampleur de son exploitation mais aussi à l'existence des contraintes collectives dans l'assolement ;
- 5) l'interdépendance des diverses classes sociales pour la mise en valeur du sol, expliquant également la cohésion complète de la communauté rurale.

III. XIX^e siècle et début du XX^e siècle

Voici la Révolution française avec ses idées nouvelles, son opposition au pouvoir établi et le mouvement de protestation contre les droits féodaux. Il semble que, pour une commune où la plus grande partie des terres est bien ecclésiastique, c'est vraiment le moment idéal marqué pour le début d'une nouvelle période. 1789 : fin de l'Ancien Régime.

Et pourtant, à y regarder de plus près, tout semble rester dans l'ancien état. La composition de la population, nous l'avons vu, reste la même. Dans les maisons restées immuables, continuent de vivre les mêmes familles, poursuivant l'exploitation de leurs pauvres parcelles ou leur modeste métier. On note seulement le départ des trois censiers de Stavelot (ferme de la Bouverie, de Palogne, le moulin), consécutif à la saisie des biens noirs. En dehors

⁽¹⁾ Archives du fonds français, n° 200. État civil, 248 pp.

d'eux, les lignées se continuent sans arrêt. Les liens de parenté ne font qu'augmenter.

Le recensement agricole fait en l'an III (1) par l'armée française d'occupation, ne fait que confirmer ce que l'histoire et l'étude précédente nous ont appris.

À Vieuxville-Logne, la vente des biens nationaux va transformer l'état de la propriété et, par conséquent, amener peut-être dans l'avenir un changement dans le genre de vie de la population. L'abolition du servage va-t-il lui aussi amener une transformation? Les affiches de vente des biens dits nationaux mettent aux enchères les meilleures terres de la commune, constituant plus d'un tiers de la surface exploitable. Il y avait là, pour le paysan, une occasion exceptionnelle d'augmenter son patrimoine. Ici, comme d'ailleurs en général dans le département des deux Ourthes (2), on ne constate aucun empressement de la part des cultivateurs et des habitants de la région, à racheter les biens ecclésiastiques. Ces biens seront repris par des étrangers et, en l'an XIII, par achats successifs, Étienne Regnier, commissaire près du tribunal criminel du département de l'Ourthe, reconstitue à son profit, le domaine des moines de Stavelot. Certes, la propriété ecclésiastique est devenue bien civil, mais pour les villageois le bloc principal des meilleures terres reste maintenu en une seule main et l'exploitation en est confiée à des métayers. La symbiose établie autrefois subsiste.

Les seules conséquences visibles sont :

- 1) le départ des anciens métayers de Stavelot et de leurs familles, remplacés par des fermiers venus d'Ozo ; ces derniers sont rapidement adoptés par la population et s'allient aux plus anciennes familles de Logne ;
- 2) Regnier s'établit définitivement dans le pays ; il transforme Palogne en une résidence en annexant à l'ancienne ferme un corps de logis et en rattachant au domaine la colline boisée du château de Logne. Séparée définitivement du finage de la Bouverie, elle est ainsi soustraite à la vie rurale.

La fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e ne sont donc pas ici une période révolutionnaire. La vie humaine continue comme par le passé ; les mêmes gestes se font et la situation de tout un chacun reste identique.

Une chose cependant a changé chez les petits propriétaires. En effet, la loi du partage des héritages joue dorénavant. Le nombre de trois cent soixante parcelles relevé au cadastre primitif pour une superficie de nonante hectares, n'est pas sans effrayer quelque peu. C'est cette classe sociale qui, sans le savoir, a été la plus touchée par la révolution. Car la tenure paysanne devenue propriété rurale deviendra rapidement trop morcelée et inviable. Dans ce cas, ou c'est l'exode, ou la limitation des naissances et donc des mariages pour ne pas diviser le patrimoine.

En 1848, survient la mort de Regnier. Sa veuve met aux enchères en 1854, ce qui fut naguère le domaine du seigneur. Moment important pour tout le village : l'unité du domaine sera-t-elle conservée ou la vente verra-telle l'ascension des cultivateurs aux meilleures terres ? Étant donné la situation de ces derniers, l'enjeu était d'importance.

En fait, l'unité du domaine est rompue en ce sens que les trois parties dont il se composait historiquement et qui ont perdu leur unité fonctionnelle, se disloquent. La ferme de la Bouverie, entraînant avec elle toutes les terres de culture, se constitue en un domaine d'exploitation. Le moulin est séparé ; avec les prairies qui l'entourent, il devient une entreprise industrielle privée. La résidence de Palogne, qui masque par ses frondaisons les ruines de la forteresse, séduit le châtelain de My. Elle deviendra un domaine de plaisance entièrement soustrait à la vie de la communauté.

Pour les cultivateurs, seul le premier lot, la Bouverie avait de la valeur. Il est acheté par un étranger au village, un cultivateur de la région qui essaime. L'ère des censiers est finie à Vieuxville. La Bouverie est désormais en faire-valoir direct. À première vue, cela ne paraît pas très différent. Cependant, par l'ampleur des bâtiments, par l'étendue et surtout la valeur de ses terres, la Bouverie se place, sans conteste, au-dessus des autres exploitations. De plus, possesseur du domaine, l'exploitant aura dorénavant une politique plus poussée d'unification et de regroupement des terres, le souci d'améliorer les techniques et la tendance à se libérer de la main-d'œuvre. Dès 1870, l'enclave 819/820 est incorporée aux bonnes terres de Fonteline et les parcelles 1045, 1075c annexées à la ferme. Ainsi se consacre dans le dernier tiers du XIX^e siècle, d'une manière plus définitive, *l'impossibilité pour les autres villageois de posséder de bonnes terres et même d'en exploiter.* Dorénavant, il ne peut plus y avoir que très peu de cultivateurs dans la commune. Ce changement se place justement au moment où la culture passe par la forte crise due à l'introduction des blés étrangers (1860-1870). Elle pèse surtout sur les cultivateurs moyens. Elle constitue un drame silencieux qui aboutit, au XX^e siècle, à l'abandon total de la culture par la majorité de la population.

Car si l'on suit de décade en décade l'évolution de la propriété, d'après les documents cadastraux (cartes de propriétés), on en voit les phases dans l'endettement progressif et la dispersion des propriétés. Plusieurs abandonnent la lutte et, sans se dessaisir de leur patrimoine, transportent dans des domaines plus favorables le centre de leur activité. Cet exode se fait au moment où la création de la grand-route et du chemin de fer dans la vallée de l'Ourthe ouvrent des débouchés nouveaux. Les maisons abandonnées sont reprises dès 1860 par des artisans pour qui la culture ne joue qu'un rôle secondaire et auxquels suffit une propriété inférieure à 50 ares.

Au cours du XIX^e siècle, la carte des exploitations ne coïncide plus avec celle des propriétés. Il est impossible de la rétablir avec certitude. Un fait est certain, c'est que l'achat du domaine de la Bouverie par un cultivateur a provoqué

⁽¹⁾ Voir plus haut.

⁽²⁾ Y. DELATTE. La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe. Vieux Liège. Juillet-octobre 1949.

une véritable crise dans le village. De plus, il met le domaine en faire-valoir direct et par conséquent susceptible à son tour d'être divisé par héritage.

Le chemin de fer accélère encore la chute des cultivateurs. Car, tandis qu'il amenait les étrangers à faire la découverte des beautés du pays, il ouvrait de nouvelles perspectives indépendantes de la culture aux autochtones. Le sort du troisième lot de la propriété Regnier allait agir dans le même sens.

Le domaine de Palogne, où s'érige, dès 1895, une nouvelle maison de plaisance autour de laquelle par achats successifs, se constitua une propriété homogène, centrée sur les ruines, que par une initiative intelligente, les propriétaires (MM. A. Dupont et A. Lecointe) font sortir de l'amas végétal qui le couvre. Ce fait amorce dans le village d'une exploitation touristique, accélère au début le recul des petits cultivateurs. Car il soustrait du finage communal toute une série de bonnes terres de la vallée et amène le châtelain de My, son parent, à acquérir des terres dans la partie Est de la commune proches de son château (voir carte des propriétés n° 3 et n° 4).

Le mouvement se précipite après la première guerre mondiale. Un enfant de journalier, qui quitta le pays vers 1890, est revenu après fortune faite et se crée un domaine là où son père autrefois a peiné. Il rachète et transforme en villa une maison construite juste avant 1914. Ayant acquis également deux fermes importantes à Izier, il mène une politique consciente de remembrement (carte 1950, n° 4). Pour cela, il achète la terre chaque fois que l'occasion se présente, dans n'importe quel coin de la commune, dès qu'il lui est possible de pratiquer des échanges avec les propriétaires voisins de sa résidence. Ces échanges ne sont pas toujours faits à égalité de valeur, mais en tenant compte du désir de posséder telle ou telle parcelle, enclavée dans sa propriété. Il rencontre dans la commune le désir des grands propriétaires : la Bouverie, Palogne et My. Ensemble, ils pratiquent la même politique de remembrement. Il trouve aussi de l'aide auprès des propriétaires qui n'exploitent pas eux-mêmes leurs terres. Il est encore accueilli favorablement par un certain nombre de petits cultivateurs qui souffrent de l'émiettement parcellaire mais seulement quand l'échange leur est favorable. Ainsi le remembrement de la propriété est assez poussé dans le finage de Vieuxville. Mais il entraîne une diminution définitive du nombre des exploitants agricoles.

Ainsi donc à la veille de la deuxième guerre mondiale, l'état de la propriété s'est considérablement transformé.

À côté de la masse des petits propriétaires qui se débattent devant l'émiettement de leurs parcelles, il s'est constitué quatre blocs :

- 1) un très ancien, le bloc des terrains communaux, ressources intouchables des journaliers, artisans et petites gens, toujours dans la même situation : à savoir sur les mauvaises terres agricoles ;
 - 2) la Bouverie, exploitation en faire valoir direct, sur toutes les bonnes terres ;
 - 3) Palogne, résidence au bord de l'Ourthe ;
- 4) la propriété Anciaux, au sud du village et qui déborde largement sur les communes avoisinantes, bien fonds géré industriellement.

Les deux derniers ont soustrait au finage communal une partie importante, consacrant la mort définitive des cultivateurs. Ce fait se traduit dans les lignées par l'étiolement des familles, par la diminution des mariages et des naissances et par le fait que les petites propriétés rurales se transmettent par les femmes.

Cependant la culture ne disparaît pas pour la cause. Elle aussi doit se transformer pour faire face aux nouvelles conditions de vie.

IV. Exploitation au cours des XIX^e et XX^e siècles

Au début de la période de l'indépendance belge (1845, voir carte de l'affectation des sols, n° 5) les terres incultes se cantonnent vraiment dans les endroits où affleurent les rochers (Grande Ronsir 1138*bis*). Les bois très réduits, sont pour la plupart la terminaison de massifs forestiers plus étendus dans les communes environnantes. Les terres communales, renseignées comme pâtures au cadastre, renferment des petits champs d'avoine, d'épeautre, de trèfle, de sainfoin, de pommes de terre, de colza. Les prairies restent toujours rares. Elles n'ont pas changé depuis 1463. Elles occupent toujours les terres alluviales de moins bonne qualité, soit à cause de leur exposition, soit par suite du danger d'inondation pendant la mauvaise saison. La culture requiert tous les bras et assure ainsi la primauté de la grande exploitation dans le village.

Durant le XIX° siècle, les cultivateurs tendent à développer leur exploitation. Lorsque la Bouverie devient en faire-valoir direct en 1854, la vie rurale est vraiment à son apogée dans le village. Plus de métayage, chacun exploite pour sa famille. La Bouverie pratique toujours l'assolement triennal, mais son finage a diminué. Palogne et la colline du château sont définitivement séparés. Elle exploite donc trois hectares de prairies, dix de blé (épeautre et seigle), dix d'avoine, six de trèfle, un demi de betteraves fourragères et quatorze de jachère, sur lesquels elle élève un troupeau de moutons jusqu'en 1873 (documents fournis par le propriétaire exploitant).

Les rendements ne sont pas très brillants et s'ils permettent de vivre, l'argent ne devait pas être abondant en cette fin du XIX^e siècle. La vente des céréales se faisait à Aywaille. Les muids d'épeautre et d'avoine se vendaient vingt-cinq à trente francs, le sac de seigle quinze francs à vingt francs. Or, on récoltait environ dix muids (1.400 kg) d'épeautre, neuf à dix sacs de seigle et dix muids d'avoine (1.500 kg). Le cheptel était encore réduit : 6 vaches, 3 gé-

nisses et 3 ou 4 petits veaux. Les œufs et le beurre sont pris à la ferme par le messager qui les vend à Liège (documents personnels de l'exploitant).

Chez les autres cultivateurs et particulièrement chez les petits, l'argent est encore plus rare. Les cultures suffisent seulement à nourrir la famille et le bétail en hiver. Le peu de beurre fabriqué, en plus de la consommation familiale, est remis au messager ou au négociant à Bomal, contre les objets de première nécessité. On file et on tisse dans le village le chanvre et la laine pour les vêtements. Ce système de troc rend très critique le moment de la soudure des récoltes.

Un tel état de choses ne peut évidemment subsister que pour autant qu'aucun fait extérieur ne vienne troubler cet équilibre péniblement acquis. Or, nous avons vu que c'est à ce moment que les propriétaires terriens entreprennent leur politique de remembrement des terres et d'expansion, profitant naturellement de la pauvreté d'autrui. C'est aussi à ce moment que les moyens de communication (route Aywaille-Marche, chemin de fer dans la vallée de l'Ourthe) suppriment l'isolement du village, invitant les plus pauvres ou les plus énergiques à chercher fortune ailleurs. La crise du blé sévit douloureusement chez les cultivateurs, tandis que la région liégeoise et le pays des carrières sont à ce moment en plein essor. La main-d'œuvre agricole, indispensable à toute exploitation, diminue. Le manque de bras se fait sentir, même à la Bouverie et l'herbage en vient à rivaliser avec la culture : 14 ha de prairies en 1890 contre 3 ha en 1870 à la grande ferme. Les rendements ne se sont guère améliorés, les méthodes de culture n'ont pas changé. Les prix de vente des céréales à Aywaille sont restés sensiblement les mêmes, mais les salaires des domestiques ont doublé. Ces derniers sont maintenant des étrangers au village. La classe des cultivateurs moyens disparaît à peu près complètement. Les autres cultivent à grand peine leurs terres de culture et les terres communales, cherchant à faire profit de tout. Mais les moyens et action sont très pauvres et très limités. La terre s'épuise. Le cadastre nous montre que le nombre des terres incultes est vraiment réduit à l'extrême : les rochers. Tout est exploité. Cette mise en valeur est difficile, pénible, de peu de rendement, frisant la faillite. Il faut une période de trouble comme de guerre de 1914-1918 pour rendre à la terre sa valeur. Aussi le nombre de cultivateurs diminue de plus en plus. Le faire-valoir indirect augmente dans la petite exploitation en ce début du XX^e siècle. Ceci est d'importance pour l'économie agricole de la commune. Car, tandis que les petits cultivateurs sont morts de l'émiettement extrême et de la dispersion des parcelles de leurs exploitations, les fermiers vont pouvoir, par des locations judicieuses, pratiquer à leur tour une politique de regroupement des terres en exploitation et former ainsi des ensembles plus viables à l'instar des grands propriétaires. Le morcellement de la petite propriété existe toujours mais dans l'exploitation les parcelles redeviendront plus grandes (voir carte de l'occupation du sol et des enclosures en 1950, n° 6).

Si telle est la situation difficile des cultivateurs et leur évolution, chez les journaliers et les artisans, la plus grande facilité de circulation amène un apport nouveau (familles nouvelles, avec de nombreux enfants), une plus grande aisance qui se traduit par la possession de la maison et du jardin. Ces faits sont très importants car ce sont eux qui font que dans l'ensemble, l'effectif de la population augmente et qu'en 1870, la pyramide des âges est encore tout à fait normale et extrêmement satisfaisante, alors que chez les cultivateurs les symptômes de vieillissement sont déjà très apparents.

C'est vers la fin du XIX^e siècle que la situation des journaliers commence aussi à ressentir les effets de l'état de l'agriculture. Les petits propriétaires n'ont plus guère besoin d'aide puisque leurs propriétés deviennent chaque jour plus petites. Possédant moins qu'eux, leurs enfants quittent plus facilement la commune pour s'établir dans la région liégeoise ou dans le pays des carrières qui sont en plein essor. Ce sont donc les éléments jeunes, de 20 à 40 ans, qui prennent le départ. Ceci entraîne par le fait même une diminution de la natalité.

La situation des artisans paraît, au contraire, s'améliorer. C'est le développement des moyens de transport qui en est cause. Il leur donne un plus grand rayon d'action. Cela s'est traduit, nous l'avons vu, par la construction le long de la grand-route Marche-Aywaille de la série de maisons en briques. Elles sont au goût du jour et traduisent sans équivoque l'influence des villes et de leur banlieue.

Mais toutes ces nouvelles bâtisses, concrétisant la position des artisans, cachent aux yeux du passant la réalité de la vie du village. L'effectif de la population diminue. Il s'est réduit d'un quart, atteignant surtout les éléments jeunes (28 % contre 40 % chez les moins de 20 ans ; 25 % contre 35 % de 20 à 40 ans). Les éléments âgés deviennent au contraire plus nombreux (voir graphique 1). La pyramide des âges est ainsi tout à fait anormale, caractéristique d'un village qui meurt.

B. SY. Population

Quelle est la situation dans l'autre partie de la commune : Sy. Le document 1*bis*, comme le n° 1, celui de Logne-Vieuxville, montre distinctement deux groupes dans la population : les autochtones et les immigrants. Cependant la situation est quelque peu différente dans chacun des villages, Sy et Vieuxville. Dans le groupe de Sy, la communauté rurale primitive comprenait douze à quatorze familles. Il n'y en a plus que quatre en 1950. Mais ces quatre familles ne sont nullement en régression. Elles apparaissent démographiquement plus prospères, sans toutefois posséder un grand nombre d'enfants. Toutes les autres ont disparu : six par atrophie complète, quatre par exode. Au XIX^e siècle, elles ont connu un développement numérique important, quoique le nombre de feux soit resté toujours le même (entre douze et quatorze). Ce sont les célibataires qui par leur nombre extraordinaire donnent son caractère

essentiel à cette société rurale.

Dans chaque famille, au XVIIIe et au XIXE siècles, un seul enfant assure la transmission de la lignée dans le village. S'il y a deux mariages, l'un des deux ménages émigre avec sa famille, quitte à revenir au pays pour assurer la relève du premier, si elle s'avère nécessaire. Les liens de parenté sont très nombreux jusqu'en 1865. Et jusqu'à cette date, le nombre de feux est resté immuable. Le terroir ne pouvait sans doute en nourrir davantage. D'autre part, la mortalité infantile est très grande, marque certaine d'un standard de vie très bas.

1865 apparaît comme une date importante. Elle marque l'exode de certains ainsi que le début de l'immigration. D'abord peu importante, celle-ci se fait de jour en jour plus massive. Cette date est celle de la construction du chemin de fer de la vallée de l'Ourthe et de l'établissement d'une halte à Sy. Les immigrants sont pour la plupart des individus isolés ou de ménages avec peu ou pas d'enfants. La proportion des adultes est considérable. Leur nombre ne fait que croître. Ils sont la cause déterminante de l'augmentation de la population : soixante habitants en 1800, quatre-vingts en 1900; cent et vingt en 1950.

A ce moment, on compte septante immigrés contre cinquante autochtones. Le hameau de Sy ne compte donc plus actuellement une communauté rurale. C'est une juxtaposition d'individus et de familles n'ayant pour ainsi dire rien de commun.

Cette section de la commune comprend donc deux groupes de population, à savoir :

1° la communauté primitive (quatorze familles), laquelle s'est atrophiée pour se réduire à quatre familles en 1950;

2° les immigrants : population qui représente à l'heure actuelle plus des 50 % de l'ensemble, formés de familles et d'individus sans attaches aucunes, population mouvante et extrêmement flottante.

La fin de l'Ancien Régime n'affecte nullement cette section. Mais au contraire la construction de la voie ferrée en 1865 révolutionne complètement le hameau et provoque une mutation de population.

Les maisons et les professions (Document 2bis)

Les documents anciens sont moins explicites. Sy faisait autrefois partie du territoire allodial de Logne, ainsi que des terres à Filot, Ferot Comblain et Louveigné (1). Il n'a donc pas été en relation et en dépendance complète de l'Abbaye de Stavelot. Heureusement, il existe la jolie monographie de M. PUTERS (2) qui nous éclaire sur l'âge des diverses maisons. L'auteur précise qu'il faut attendre le XVII^e siècle pour voir apparaître à Sy les pierres dans la construction. Avant cela, les maisons étaient en torchis avec toit de chaume. Cette affirmation mise en parallèle avec ce que l'étude précédente nous a fait connaître à Vieuxville-Logne, confirme la pauvreté de cette communauté rurale. Une quinzaine de familles (14 en 1736) (3) pouvait vivre pauvrement à Sy. Pas un seul n'émerge de l'indigence générale, sauf peut-être l'officier de la cour allodiale ; lequel occupait deux domestiques en 1736 (3). La situation sociale et la société rurale sont donc nettement différentes de l'autre section où les classes sociales étaient beaucoup plus diversifiées. Le plan des maisons comme les documents communaux nous disent que les habitants étaient tous des manants : cultivateurs et journaliers, un seul était tailleur de pierres. C'est l'uniformité dans la médiocrité du standard de vie : il n'y a pas de hiérarchie sociale. À chaque période, on retrouve le même aveu : « nous sommes trop pauvres pour payer des impôts. » Les événements internationaux passent pour eux inaperçus, même et y compris la fin de l'Ancien Régime. La pauvreté et la situation précaire des familles semblent empirer d'année en année. Mais à partir de 1865, tout change. La communauté est profondément touchée.

Si trois maisons sont détruites pour établir la voie de chemin de fer, on voit apparaître de nouvelles balises et de nouvelles professions : ouvriers de la S.N.C.F.B., cabaretiers, aubergistes, et enfin hôteliers. Quant aux cultivateurs, c'est pour eux ou l'exode ou l'étiolement. Ils ne sont plus que trois en 1950.

Les nouvelles constructions se multiplient. À partir de 1920, elles poussent littéralement comme des champignons. Elles font appel aux matériaux les plus divers. Plusieurs parmi elles sont de simples résidences d'été. La plupart de leurs propriétaires ne sont pas domiciliés dans la commune, les autres sont des ouvriers, employés ou rentiers occupés en dehors du village. À ces nouvelles constructions en matériaux durables, il faut encore ajouter toutes les maisons de toile des campeurs.

Ainsi donc, le graphique n° 1*bis*, population de Sy, ne donne pas encore la situation réelle. Si dans la population domiciliée dans le hameau, les autochtones ne représentent pas 50 % de la population, en réalité leur effectif est proportionnellement notablement plus faible pendant la bonne saison. Car nombreux sont les aubains, auxquels viennent s'ajouter un plus grand nombre d'étrangers pendant les mois de juillet et d'août.

En conclusion, ces deux graphiques établissent les faits suivants :

1° le hameau a vécu en cellule fermée jusqu'en 1865;

⁽¹⁾ Arch. de Stavelot. Rég. 29, p. 152.

⁽²⁾ A. PUTERS. Sy-sur-Ourthe, monographie illustrée. Liège, 1946.

⁽³⁾ Arch. de Bernardfagne. Vol. 5418, p. 105.

2° il a permis l'installation de quatorze familles rurales. La culture était pour elles la seule occupation. Mais les ressources étaient telles que la vie précaire frôlait l'indigence et amenait l'étiolement progressif des lignées ;

3° l'établissement de la voie ferrée a provoqué une rupture d'équilibre qui a précipité la disparition des anciennes familles et provoqué un afflux d'étrangers. Ceux-ci n'ont plus aucun contact avec la terre.

Il est donc nécessaire d'examiner attentivement la structure agraire pour déceler les causes de la régression des lignées des cultivateurs, et de se pencher sur le genre de vie des nouveau venus, car peut-on encore parler pour eux d'habitat rural?

STRUCTURE AGRAIRE

Propriété et exploitation

La carte cadastrale primitive (n° 3), que nous avons déjà examinée pour Logne-Vieuxville, fait apparaître immédiatement la physionomie toute spéciale de Sy.

Fini le régime des grandes parcelles d'un hectare environ. C'est au contraire, un damier de petites parcelles que l'on retrouve avec netteté au cours des âges. La lecture des documents d'archives et des documents cadastraux montre qu'en 1544 et 1845, vraisemblablement depuis un passé plus lointain encore, le sol est partagé entre quatorze familles de petits propriétaires, cultivateurs et journaliers, un tailleur de pierres, parmi lesquels aucun n'émerge de manière nette et durable. Il n'y a aucune propriété seigneuriale.

Tout le territoire passe à la propriété privée, à l'exception des rochers (10 ha) et des terres incultes, domaine communal (15 ha) soit au total 1/16° de l'ensemble. Les terres communales sont livrées à la pâture.

Chacun est indépendant et vit sur son fonds. Aussi, chaque propriétaire doit-il posséder, outre sa maison, jardin, verger, prairies, terres de culture soumises à l'assolement, bois et pâtures. Ils sont huit cultivateurs d'importance égale, environ douze hectares, les autres sont journaliers. Un est tailleur de pierres — car il y avait une carrière de marbre rose dans le village, carrière qui a fourni à Del Cour la matière nécessaire à certaines de ses sculptures (1).

Comme le relief et la qualité du sol varient du fond de la vallée, le long du coteau au plateau, chacun doit disposer de parcelles d'usage différent dans des situations variées. Lors des partages, chaque membre de la famille qui veut devenir indépendant, s'il demeure dans le hameau, doit obtenir les parcelles nécessaires aux différentes formes d'exploitation. On comprend aisément ainsi que depuis une période très reculée, l'entièreté du terroir ait été mise en valeur au maximum et que le jeu des héritages ait produit un émiettement extrême des parcelles. Le cadastre primitif nous livre soixante-quatre propriétaires pour cent vingt-cinq hectares exploitables et l'on dénombre jusque soixante-deux parcelles pour moins de huit hectares chez l'un des propriétaires les plus importants du hameau. Les multiples liens de parenté dans les quatorze familles, joints à la diversité du relief et du sol, expliquent aussi l'éparpillement des parcelles d'une propriété dans tout le finage (voir carte n° 3).

Ces divisions et héritages rendent très précaires les exploitations. Et l'on comprend aisément que si un rien peut venir rompre l'équilibre péniblement acquis, il faut éviter le plus possible les partages, d'où la limitation des mariages plus poussée ici qu'à Vieuxville-Logne. Les enfants sont la main-d'œuvre naturelle et nécessaire dans ces pauvres exploitations, mais le domaine doit rester indivis pour que l'exploitation soit rentable. Ainsi s'explique le grand nombre de célibataires. Cette situation précaire se maintint dans le terroir tant que celui-ci vécût en économie fermée.

Mais la construction de la voie ferrée vint rendre plus précaire encore la situation des cultivateurs. En effet, elle les sépare totalement des terres du haut et rend encore plus tangible la situation excentrique des bâtiments ruraux par rapport aux exploitations. L'un des cultivateurs se fait rebâtir une nouvelle ferme sur le haut du village pour être plus à portée de ses terres de culture. Dans la vallée apparaissent, nous le verrons plus loin, les possibilités touristiques. Et c'est le déclin des anciennes familles, l'exode vers Verlaine (qu'une passerelle annexée au chemin de fer rend plus accessible) ou d'autres terres plus rentables. En 1913, il n'y a plus que deux des anciennes familles. Le faire-valoir indirect augmente donc. Trois nouveaux venus reprennent en exploitation la place abandonnée par les propriétaires. Tandis que les petites exploitations agricoles sont mortes de l'émiettement extrême et de la dispersion des parcelles de leur propriété, les fermiers peuvent par des locations judicieuses reformer des exploitations viables et pratiquer une politique de remembrement en exploitation. Au plan cadastral, les parcelles restent toujours des lanières étroites, et leur nombre ne fait qu'augmenter. Mais les exploitations sont plus importantes ; il n'y en a plus que trois là où autrefois il y en avait huit. Le terroir est toujours entièrement mis en valeur.

Ainsi donc, la structure agraire et la physionomie parcellaire cadastrale de cette portion de la commune s'expliquent par les conditions historiques spéciales de ce hameau. Il n'y avait pas d'hiérarchie sociale, mais une communauté de petits propriétaires égaux entre eux.

L'émiettement parcellaire, qui a rendu la culture inviable et provoqué la sclérose des familles, provient du fait que la propriété privée a été complète depuis une période déjà très ancienne pendant laquelle le hameau a vécu en cellule fermée, sur son fonds.

⁽¹⁾ J. YERNAUX. Histoire du comté de Logne, p. 141, chap. de Stavelot, reg. 20, p. 140.

CHAPITRE III

LES IMMIGRANTS

En 1885, la société des chemins de fer crée une halte à Sy. Tandis que la voie ferrée a rendu la vie des cultivateurs plus précaire, cette halte amène immédiatement dans la région des étrangers qui, au premier abord, ne semblent pas devoir agir sur la vie de la commune et en tous cas ne le cherchent nullement.

Ils appartiennent à plusieurs catégories, ce sont :

1° les peintres liégeois. C'est l'époque de l'impressionnisme. Leur maître, M. Carpentier, directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Liège, s'installe et passe de longs mois au Pahys. À Sy s'établit le professeur Max. Lohest qui groupa autour de lui les artistes et les amants de la belle nature. C'est ainsi que Richard Heintz s'installa chez l'habitant et devint le « Maître de Sy ». Respectueux de la vie et des coutumes établies, ce premier groupe passa dans le village, révélant avec un talent inégalable les beautés et le charme qui se dégagent à chaque pas de ce petit coin de la vallée de l'Ourthe. Dans le même ordre d'idées, les propriétaires du domaine de Logne, MM. A. Dupont-Wibin et A. Lecointe-Dupont entreprennent en 1898 le dégagement des ruines de la forteresse de Logne et exécutent des fouilles méthodiques sous le contrôle de la Commission Royale des Monuments et des Sites, découvrant ou mettant en valeur ces vestiges de notre histoire nationale ;

2° nombreux sont aussi les pêcheurs qui, en fin de semaine, viennent taquiner la truite dans les eaux limpides de la rivière. Ils sont totalement étrangers, mais ont fait de la ferme de Palogne et de plusieurs anciennes fermes de Sy des pied-à-terre réputés et des laiteries. Quelques familles de journaliers et de petits cultivateurs ont tiré parti de leur venue en tenant une auberge puis en prenant des pensionnaires pendant la bonne saison ;

3° des ouvriers du chemin de fer et du pays des carrières viennent s'installer également et reprennent dans le hameau de Sy les maisons abandonnées par l'étiolement des familles autochtones. Nullement attachés à la terre, ils espèrent trouver dans le développement du tourisme une source de revenus.

Sous la pression de l'opinion publique qui voit dans l'arrivée de l'étranger la possibilité inespérée de plus grandes ressources, l'édilité communale aliéna les terrains communaux de Nalnico et Corneva, à l'exception des rochers heureusement placés sous le contrôle de la Commissions Royale des Monuments et des Sites. Elle rendit l'accès plus aisé par la construction de nouvelles routes. Il se constitue un quartier résidentiel qui, à son tour, amène un public d'estivants, amoureux de calme et de belle nature. Les villas qui s'y construisent apportent aussi une modification complète du site, réfrénée cependant par des mesures d'urbanisme. Le mouvement commencé par la commune s'accélère à une cadence tellement rapide, qu'en moins de dix ans, tout le hameau de Sy est transformé. Les propriétaires privés devaient suivre l'exemple communal, mais avec moins de retenue. Le long de la route et surtout sur le bâti : jardins, vergers et prairies furent vendus. Sur ces petites parcelles, il s'établit des baraquements et des pied-à-terre disparates, où une population urbaine, venue des centres industriels, vient chercher la joie et la santé. Ce mouvement si digne d'encouragement a été ici réalisé sans règle. Il en est résulté un grave dommage et danger pour la région qui y a perdu sa beauté. Les peintres qui en ont vanté les charmes et la solitude, ne reconnaîtraient plus ce village aux constructions hétéroclites, où l'on rencontre à tous moments pendant l'été des bandes d'étrangers plus ou moins vêtus, où le calme et la tranquillité sont à tout instant rompus par les airs à la mode que jettent à pleine puissance les postes de T.S.F. et les pick-up des cafés et des auberges. La proximité de ces deux groupes d'immigrants de goûts et de besoins très différents peut amener des conflits latents qui se soldent souvent par le départ de la population qui aurait pu se stabiliser dans le village.

La transformation des esprits est de plus en plus complète. Les traditions anciennes se perdent dans ce hameau où dominent maintenant les familles nouvellement venues de la ville ou prenant chaque jour contact avec elle par le chemin de fer.

Cette population est extrêmement mouvante. Non seulement son effectif varie suivant la saison, mais rares sont les nouveaux venus qui font souche. Car la forme de tourisme revêt trois aspects :

1° elle est d'origine urbaine. Or, un ménage citadin ayant des enfants en âge d'école ne peut envisager de venir s'établir loin de tout enseignement secondaire. Ce sont donc généralement des personnes plus âgées qui viennent s'installer ou bien de tout jeunes ménages qui quittent lorsque viennent les enfants. Ce fait à lui seul explique la mobilité particulièrement forte de cette population ;

2° à côté des hôteliers, ce sont principalement des personnes d'âge : retraités, pensionnés, rentiers qui s'installent. Ils contribuent à maintenir l'effectif de la population du village. Ils y apportent de l'argent, mais ils ne constituent plus véritablement les forces actives d'une communauté ;

3° la totalité des apports extérieurs n'est pas tangible dans les documents communaux. Car beaucoup ne font que passer sans jamais être domiciliés dans la commune, sans y posséder une maison. Il en est qui sont revenus durant des décades sans jamais s'être affiliés au village. Ils y apportent cependant des habitudes, une mentalité, des besoins qui ne sont pas sans laisser de traces.

À Logne-Vieuxville, la situation n'est pas tout à fait identique. L'absence d'une halte de chemin de fer donne un autre ton au tourisme. Les nouveaux venus habitent leurs maisons, soit un nouvel immeuble, soit une ancienne de-

meure légèrement transformée. Les hôtels sont peu nombreux et le paysan ne loue pas de chambre. Le tourisme est l'affaire des étrangers.

Ici le fond humain ancestral est resté. Il demeure l'effectif important, c'est lui qui gère la commune. Aussi celleci reste-t-elle étrangère à tous les changements. Elle subit la présence des étrangers, tantôt avec bienveillance, tantôt avec une certaine réserve devant leurs désirs et leurs projets.

L'agriculture cependant se transforme. L'arrivée des étrangers et le développement du tourisme ont pour conséquences :

1° d'enlever à la culture les bras qui lui sont nécessaires. Les gains sont plus rapides pendant la bonne saison dans les hôtels et les demandes d'aides-ménagères dans les villes se font de plus en plus pressantes. Aussi les fermiers mécanisent-ils leur outillage, particulièrement à la Bouverie, où la batteuse mécanique, la faucheuse-lieuse et l'engrangeuse remplacent les tâcherons ;

2° de provoquer une demande plus forte de produits laitiers, beurre et lait ; d'autant plus que l'usine Nestlé s'est installée à Hamoir et qu'une laiterie est née à Tohogne. Ce sont deux clients assurés toute l'année. Ces faits agissent dans le même sens pour amener une augmentation des herbages au détriment de la culture ;

3° le village ne peut suffire aux besoins de tous. Les fournisseurs étrangers viennent régulièrement ravitailler les hôtels et les maisons de résidence. Si bien que les villageois perdent également l'habitude de se suffire à eux-mêmes. L'argent circule beaucoup plus. La culture n'est pas essentielle. Les lots d'aisance qui fournissaient péniblement la ration de pommes de terre sont abandonnés. Les terres incultes augmentent d'étendue sur les terrains communaux. Certains seront bientôt livrés aux plantations de conifères très en faveur en ce début du XX° siècle, ainsi d'ailleurs que plusieurs parcelles chez les propriétaires terriens de Vieuxville. Sur les autres terres incultes, la belle flore du calcaire peut se développer et les prunelliers envahissent la lande, protégeant la pousse des petits chênes. Les bois augmentent donc dans le terroir.

La commune, se rendant compte de l'importance du tourisme pour le village, fait placer, après bien des difficultés dues à l'éloignement des hameaux et au petit nombre d'habitants permanents, la distribution de l'eau courante dans les maisons et en 1938 l'électricité. Il se crée un syndicat d'initiative qui s'occupe de présenter aux touristes les beautés du pays en les rendant aisément accessibles. Les diverses promenades recommandées les mènent aux beaux panoramas, mais évitent soigneusement cultures et bois. Devant l'afflux des citadins en juillet et août et à cause de l'augmentation des herbages, le terroir au paysage ouvert devient de plus en plus une région aux multiples enclosures.

Enfin la guerre de 1940-1945 et l'offensive von Rundstedt viennent révolutionner le village. Les conséquences en sont étonnantes. En effet, le village doit en partie revivre sur son fonds, aussi :

1° les fermiers et les cultivateurs retrouvent momentanément la première place dans le village. Pour quelques années, il se reforme une sorte de patriarcat d'Ancien Régime. La Bouverie retrouve une « clientèle » dont elle prend soin, montrant que la tradition n'est pas lettre morte chez les anciennes lignées terriennes.

Le troc et les contingences favorables, l'électricité, permettent aux fermiers d'améliorer leur matériel. La jeep américaine permet de tout transformer en herbages. Car en quelque minutes, tant à Sy qu'à Vieuxville, on peut amener l'eau nécessaire au bétail et traire les vaches le moment voulu. La trayeuse mécanique remplace les bras nécessaires à cette opération. Ainsi la demande de main-d'œuvre est réduite au minimum. Le fermier a acquis son indépendance. Les rendements sont beaucoup plus élevés qu'autrefois, mais les cultures sont réduites au minimum. Tout est transformé en herbage. Le beurre est de nouveau fabriqué à la ferme, à cause des nombreuses demandes, des débouchés dans la commune même. La majorité de la population n'a plus aucune attache avec la culture et l'élevage;

2° les hôteliers connaissent au contraire une période très difficile. En effet, pour répondre aux exigences de plus en plus grandes d'une clientèle et d'une législation chaque jour plus difficiles, ils avaient à grands frais équipé leur hôtel du confort moderne. La guerre leur a supprimé leur clientèle à cause des difficultés de ravitaillement pour ceux qui ne s'adonnaient plus à l'élevage ou à la culture. Aussi, ou bien ils se ferment, ou plus souvent ils se prolétarisent. Les congés payés déversent, en effet depuis lors, une clientèle de plus en plus nombreuse et la guinguette réussit particulièrement à Sy;

3° il y a enfin les propriétaires ou locataires de maisons et villas, pensionnés, retraités ou ceux qui, exerçant une profession en ville, reviennent chaque jour ou en fin de semaine chercher le calme, la paix, la tranquillité dans ce pays de beauté. Ce groupe désire un certain confort et un cadre agréable. Cherchant à améliorer ses propriétés ou ses pied-à-terre, il ne trouve pas dans le village la main-d'œuvre artisanale et les aides désirées et nécessaires. Il apporte un certain capital dans ce pays qu'il aime. Mais désirs et préoccupations sont souvent diamétralement opposés à ceux des touristes et campeurs de la « saison » et de leurs restaurateurs. Aussi un certain nombre d'entre-eux fuient-ils Sy pendant les deux mois d'été.

CHAPITRE IV CONCLUSIONS

Cette étude géographique, entreprise pour arriver à connaître la composition d'une petite société rurale et déceler les conditions naturelles et humaines de son évolution, est arrivée au but. Tirons donc de la manière la plus concise possible les conclusions de ce travail.

Son intérêt à la fois sociologique et méthodologique dépasse largement le cadre très restreint de la commune. En effet, les documents cartographiques montrent que la structure et la vie sociale dans ce village sont en relation directe avec la propriété du sol et par conséquent tributaires du passé. C'est là un phénomène tout à fait général. Nous avons constaté que c'est dans un passé déjà très lointain que s'est décidé l'attribution de la terre. Cette répartition supposait, nous l'avons vu, une connaissance très sûre des conditions naturelles de la région. Certes, la science moderne arrive, par ses méthodes d'études et d'analyse du sol, à une détermination précise des qualités d'un terroir. Mais il est juste de reconnaître que nos paysans possédaient depuis très longtemps, par l'usage, une connaissance approfondie des possibilités d'exploitation du sol. Elle a été à la base de l'affectation du sol, de la vocation agricole de la région et de la répartition de la propriété.

La vocation agricole du terroir, nous la voyons à toutes les décades. Toute l'étendue cultivable a toujours été mise en valeur. Les conditions naturelles ne permettaient pas d'autres activités. Les conditions géologiques et orographiques ont déterminé en tous temps la situation des terres de cultures et des prairies. Très diverses, elles ont formé la trame fondamentale du paysage, où l'homme à chaque génération a apporté sa part. Or, dans une région rurale, la répartition des cultures a conditionné la répartition de la propriété. Celle-ci, donnée essentielle, a déterminé à son tour la structure sociale. Cette dernière est différente dans les deux sections de la commune. Les trois grandes subdivisions du sol dans le finage de Logne-Vieuxville ont maintenu immuables les classes sociales : Abbaye de Stavelot. ministrales, manants dans l'Ancien Régime — grand propriétaire terrien, petits cultivateurs, journaliers dans la suite, formaient une communauté stable et hiérarchisée, dont les membres étaient liés par une dépendance réciproque. Dans le terroir de Sy, alleu de Stavelot, où les terres étaient subdivisées en douze parts sensiblement égales, l'individualisme a été à la base des relations sociales. Les différences de classes étaient moins accusées. Les conditions d'exploitation elles-mêmes ont eu une influence directe sur la vie des familles. Dans les exploitations en faire-valoir direct, non seulement il était essentiel de posséder la terre, mais il fallait encore la préserver d'un morcellement excessif. Nous avons vu combien cet impératif a été à toutes les générations un facteur d'évolution des familles. Il a, suivant les cas, par la demande de main-d'œuvre, favorisé les familles nombreuses, mais limité les mariages pour éviter la subdivision du patrimoine familial, ou pour cette raison, limité les naissances ou provoqué l'exode des individus et des ménages. A l'époque actuelle, la législation relative aux droits de succession rend la vie des exploitations en faire-valoir direct plus précaire que celle en location. La subdivision répétée des parcelles, surtout dans un terroir aussi diversifié que celui-ci, amène à l'abandon de la culture et à l'exode. Ce fait ne s'est produit que partiellement autrefois car, nous l'avons vu au chapitre III, les conditions de propriété et de succession étaient différentes dans l'Ancien Régime. Ce danger actuel est senti et compris par tous. Aussi nous avons observé au cours des dernières années des tentatives dans deux sens : un regroupement spontané des propriétés par achats ou échanges, à Vieuxville-Logne à l'intervention des propriétaires terriens, agriculteurs et industriels. À Sy, où les terres arables sont encore aux mains de cultivateurs, le regroupement nécessaire ne s'est fait qu'en exploitation par des locations judicieuses auprès de propriétaires dont le domaine rural est devenu inviable. Le problème général pour la Belgique doit être étudié dans le détail pour chaque région naturelle.

À côté de l'évolution de la propriété, nous avons assisté à une évolution de l'agriculture elle-même. La culture et l'élevage, occupations essentielles de la majorité de la population et accessoires pour les autres jusqu'au début du XX° siècle, sont maintenant l'affaire de quelques-uns. La spécialisation agricole et l'économie herbagère, l'amélioration des techniques et du matériel mécanique font que l'agriculture ne fait plus vivre que quelques familles. Le pays reste comme il l'a toujours été, mis entièrement en exploitation. Les rendements se sont même améliorés, mais la population n'est plus que pour une très petite part vraiment rurale. La terre n'intéresse et ne fait plus vivre qu'un petit nombre.

C'est ici que se place un des problèmes les plus importants. Si au siècle dernier, au moment du développement des transports, un certain nombre, surtout parmi les éléments jeunes, sont partis pour la ville et les régions urbaines, actuellement l'apport urbain dans la commune est de loin le plus important (rentiers, pensionnés, ouvriers du chemin de fer et des carrières, hôteliers, aubergistes, résidents). C'est lui qui maintient l'effectif de la population et est responsable de l'augmentation du nombre des maisons (ce qui modifie profondément l'aspect du pays). Mais il n'est pas stabilisé. Cette population est mouvante et cherche son équilibre. C'est dans le tourisme (maisons et tentes) et l'hôtellerie (hôtels, restaurants de luxe, auberges pour congés payés, pensions de famille) que l'on a cherché des débouchés, tant il est vrai que les conditions naturelles sont toujours à la base de l'activité humaine. Mais cette nouvelle forme d'activité est comprise de manières très diverses et souvent contradictoires. Les uns rêvent de grandes foules, d'autres souhaitent le calme et la tranquillité dans la jouissance des beautés naturelles. Aussi pour arriver à une pleine réussite dans ce domaine délicat, il faut le concours de tous. Les richesses tant naturelles qu'historiques

ne sont pas toujours connues et appréciées des édilités communales rurales et encore moins d'une grande partie des nouveaux venus. Ainsi il est regrettable que les ruines de la forteresse de Logne, centre attractif de la commune, échappent complètement à l'organisation touristique. Il est nécessaire de promouvoir un plan d'ensemble de la mise en valeur des possibilités touristiques de la région pour permettre à chacune des conceptions qui se sont fait jour, de trouver sa place et d'éduquer dans ce sens les populations de nos villes et de nos compagnes. L'exemple des nouvelles constructions est très parlant à cet égard. L'urbanisme énonce les normes de la construction pour les villas sur les terrains communaux et les particuliers établissent, à leur guise, des pied-à-terre sur leurs parcelles. L'on classe les roches de Sy, mais sur l'autre rive de l'Ourthe se construisent des cafés-laiteries qui rompent entièrement l'harmonie du paysage. Dans ce plan d'ensemble, les terrains communaux doivent avoir un rôle important. Ces anciennes aisances, qui autrefois étaient une ressource précieuse dans la vie de la communauté rurale, manants et journaliers doivent reprendre leur rôle. Ces terrains sont propriété communale et doivent donc servir au bien de l'ensemble. Or, la diversité des conditions naturelles ne permettent pas de céder à une solution simpliste : la plantation de conifères. Le pays n'est pas ardennais. Les bois de feuillus, la flore caractéristique du calcaire et la beauté des rochers doivent être conservés et former la base de la beauté touristique du pays.

Un autre élément est à retenir également. Dans l'ancienne communauté rurale, les artisans avaient leur place. Actuellement, ils ont presque complètement disparu. La concentration de l'industrie et la réglementation de l'emploi en sont évidemment cause. Mais, dans une région où le nombre de citadins augmente, citadins habitués à la spécialisation, il devient presqu'impossible de trouver un homme de métier, même pour cultiver un jardin, entretenir une maison. Ceux qui restent sont surchargés de travail. L'obligation pour les jeunes de posséder une instruction technique poussée, les amène à aller en ville quérir leur diplôme. Nombreux sont ceux qui ne reviennent pas au village. Et nous avons vu que, dans les apports urbains actuels, les ménages avec enfants en âge scolaire sont pratiquement inexistants à cause de l'indigence de la région à ce point de vue, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement technique. Cet isolement culturel ne se fait pas seulement sentir à la période scolaire. C'est encore plus souvent le cas dans la profession. Le cultivateur lui-même, qui autrefois était soutenu dans sa tâche par la vie villageoise et les travaux faits en commun, est actuellement seul, entouré d'étrangers ignorants des problèmes agricoles. Comment ne pas céder au découragement dans les périodes difficiles, à la routine dans la longueur des jours ? Comment se maintenir au courant de l'évolution économique et connaître les débouchés qui peuvent se faire jour ?

Tous ces problèmes ne sont pas spécifiques à la commune. Ils se posent également dans toute la région avoisinante et dans d'autres de la Wallonie. L'évolution se fait avec plus ou moins de rapidité, plus ou moins de succès. Il est donc urgent d'entreprendre une étude approfondie de ce monde rural, si l'on veut arriver à une connaissance complète de la situation. Seule une vue d'ensemble par régions naturelles permettra de trouver une solution aux problèmes majeurs qui se sont révélés ici.

L'intérêt méthodologique de l'étude fait aussi sa valeur. Car le procédé employé a permis d'arriver à une connaissance très poussée de la population d'un village par les seuls documents officiels tout à fait objectifs : registres de la population, documents cadastraux, observations sur le terrain, sans recourir à des enquêtes difficiles auprès des individus et des familles.

Elle a démontré aussi que les phénomènes ne se révèlent pas à la seule lumière des statistiques, que celles-ci même peuvent facilement fausser la vision de la réalité. Les graphiques de population sont la traduction directe des registres de la population. Ils ont l'avantage de les présenter sous une forme simple, de lecture aisée. Ils permettent l'examen de multiples problèmes qui n'ont pas fait l'objet de cette étude et restent par conséquent à tout instant un instrument de travail.

UN TERROIR DE CONTRASTE:

LA RÉGION DE FERRIÈRES QUELQUES NOTES DE GÉOGRAPHIE AGRAIRE

par Charles CHRISTIANS

- 1. Les études agraires de style régional que signale par ailleurs M. le Professeur Tulippe ont en vue un compartimentage du pays en régions agraires de caractères homogènes, se basant sur deux groupes d'éléments importants : le substrat cadastral et foncier réel (dessin des parcelles cadastrales et des îlots de propriétés en rapport avec la propriété) et le substrat d'exploitation et cultural (dessin des îlots d'exploitation et culturaux en rapport avec l'exploitation) (1). D'où, pour la géographie, un triple but, qu'a montré M. le Professeur Tulippe voici 10 ans :
- a) rechercher les corrélations existant actuellement entre structure agraire et cadre géographique, physique (relief, pédologie, affectation des sols e.a.) et humain (démographie, densité rurale, e.a.) ;
 - b) expliquer ces faits par l'examen de leur origine et de leur évolution ;
 - c) voir les déficiences d'un tel substrat parcellaire en regard des conditions économiques et sociales ambiantes.
- 2. Des études faites, il résulte que *le fort degré de parcellement* des régions méridionales belges est « en grande partie un legs du passé généralement lié à l'existence autrefois des contraintes communautaires de l'assolement collectif obligatoire et de la vaine pâture » (2), s exerçant sur les vastes surfaces labourées et sans clôtures, sur « les champs ouverts ». La technique et l'économie ont évolué. Le substrat parcellaire est resté figé ; or il devrait s'être adapté!
- 3. Sur le plan pratique, l'enquête régionale agraire aboutit à détecter les zones qui exigent avec le plus d'urgence que soit remanié leur parcellaire. Un *timing de remembrement* en découlerait, en même temps que sont soulevés les problèmes de réaménagement rural, défrichements, mise en valeur de communaux, etc.
- 4. Dans cet esprit, une *première investigation* a été faite par nous dans la région de Ferrières (3). Devenue de plus en plus herbagère depuis le début du siècle, elle s'intègre à présent à l'extrême périphérie de la région herbagère liégeoise : seules, My, Bomal et Izier ont moins de 70 % de leur superficie agricole sous herbe. Ferrières atteint 87 %.
- 5. Le substrat cadastral tel que le donne l'assemblage au 1/10.000° des plans officiels montre une parcellement très poussé, mais varié dans son intensité et sa régularité. Trois zones grossièrement allongées SO-NE s'y distinguent :
- a) Un style parcellaire « ardennais » se rencontre dans l'Est de la région, là où le relief s'accentue et les sols se font moins bons : c'est la frange ardennaise comprenant Harzé, Bernardfagne, Burnontige et à laquelle il faut rattacher Ferrières. Zone défavorisée où le dessin groupe des parcelles étirées suivant les courbes de niveau, lanières courtes d'une centaine de mètres sur trente, très irrégulièrement disposées et enchevêtrées ;
- b) Un axe de fort parcellement encore se retrouve à l'O: fait de petites parcelles allongées, groupées en quartiers formant un canevas fort géométrique, ses lignes maîtresses s'allongent suivant les axes topographiques SO-NE. Le relief relativement plus calme et aux lignes plus régulières est responsable d'une ordonnance meilleure; mais pas plus qu'en zone ardennaise, les talus et les rideaux ne sont exclus des pentes, enserrant des « lignes » de parcelles. Ce dessin régulier va de Tohogne à Xhoris, par Sy et Filot. S'y rattache le finage de Hermanne, tandis que le style est plus « bousculé » à Houmart;
- c) Un style « condrusien » typique s'observe au centre de la région, suivant une ligne de Bomal à Ville, par Vieuxville et My. Izier s y joint, mais de style moins pur. Les parcelles petites sont moins nombreuses, noyées dans un dessin de grands polygones à contours réguliers et rectilignes. L'alignement épouse encore ici, sur le plateau calcaire, les directions structurales SO-NE. C'est la zone la plus favorisée, de type condrusien pur, semblable au Condroz d'Ouffet.

En tout état de cause, sont à mettre à part les grosses fermes isolées, ayant en général leurs terres groupées aux bâtiments (par ex. la ferme de Pirombœuf, et d'autres).

- 6. Les *regroupements fonciers spontanés* (par achats ou échanges) donnent des îlots fonciers déjà plus grands. Les *îlots d'exploitation*, tels que les révèlent les photos aériennes, tels que nous les voyons sur le terrain, sont encore plus vastes. Mais jamais, le parcellaire de labours de la région ne s'est adapté à sa nouvelle affectation, la prairie. Les intensités différentes de parcellement sont-elles liées à la grandeur des exploitations comme à celle des propriétés ? Oui!
 - 7. La grande importance des exploitations de moins de 10 ha est responsable du fort émiettement parcellaire ; elles

⁽¹⁾ Voir O. TULIPPE. La géographie appliquée. Bulletin de la Société Belge d'Études géographiques, t. XXV, 1956, pp. 91 et ss. et Le substrat agraire en Belgique. Bulletin de la Société Belge géographique, t. XXII, 1953, pp. 19 et ss.

⁽²⁾ O. TULIPPE. La géographie appliquée, op. cit., p. 92. — Remembrement et Regroupement culturel. Cahier d'Urbanisme, n° 14. Ed. Art et Technique. Bruxelles 1953, p. 5. Introduction à l'étude des paysages ruraux en Belgique. Bull. Soc. belge Études géographiques, t. XII, 1942, pp. 3-12.

⁽³⁾ Elle a porté sur 15 communes, qui forment l'essentiel des deux cantons de Ferrières et de Durbuy. Ce sont : Xhoris, Filot, Ferrières, Izier, My, Bomal, Vieuxville, Hamoir, Barvaux, au centre de la région : Tohogne, commune pré-condrusienne ; Harzé à caractère déjà plus ardennais ; et Villers-Sainte-Gertrude, Werbomont et Ernonneid, Heyd et Wéris, communes ardennaises, retenues à titre comparatif.

dépassent partout 50 % de la superficie agricole, sauf dans l'axe central (communes de Bomal, My, Vieuxville, Izier) et à Tohogne (30 % et moins). Dans cet axe, les exploitations de plus de 50 ha, voire de plus de 100 ha, l'emportent et donnent l'explication du moindre parcellement de cette zone.

On enregistre toutefois une « normalisation » du type d'exploitation entre 10 et 20 ha, par la disparition des petites exploitations non rentables, et des grosses, handicapées notamment par les frais de main-d'œuvre.

De 1929 à 1950, le canton de Ferrières a perdu 89 exploitations de plus de 1 ha sur 749, mais le bilan établit une perte de 95 cultures de 1 à 5 ha (431 contre 526), de 5 à 10 ha (155 contre 159), de 1 à plus de 20 ha (14 contre 15), et un gain de 11 exploitations de 10 à 20 ha (60 contre 49). Le canton de Durbuy a suivi la même évolution, enregistrant toutefois encore un accroissement des exploitations de 20 à 50 ha.

- 8. Il résulte de cette évolution un accroissement du *faire-valoir* indirect : celui qui quitte la terre en reste propriétaire et la loue aux cultivateurs restant au village. De plus en plus, la terre échappe à celui qui la cultive ; ce handicap hélas atteint précisément les petites exploitations en voie d'extension (la location a toujours été très importante dans les grosses cultures, en 1929 comme aujourd'hui). 65 % de la superficie agricole sont à présent en location, contre 54 % en 1929.
- 9. Compte tenu de ces normes d'évolution, et dans le cadre des grandeurs d'exploitation actuelles, les *îlots d'exploitation s'avèrent-ils de grandeur suffisante*? Les locations, plus importantes, ont-elles permis aux cultivateurs une politique de regroupements à bon escient? Les superficies moyennes d'îlots d'exploitation restent fort faibles : 47 ares à Harzé, de 60 à 70 ares ailleurs, 96 ares à Izier, My, Bomal et Barvaux dépassent les 2 ha. Dans la classe de 10 à 20 ha, on note par exemple 32 îlots par exploitation à Sy, 25 à Tohogne, 18 à Harzé, 14 à Ferrières, mais 9 à My et 6 à Bomal. On remarque par ailleurs que c'est dans ces exploitations-là, de grandeur moyenne, que le parcellement est le plus poussé. Au-delà de 30 ha, le nombre d'îlots se réduit progressivement partout et surtout pour les grosses fermes isolées.

Au total, nous pouvons ainsi classer les communes dans l'ordre d'un parcellement de plus en plus défectueux : My, Bomal et Barvaux apparaissent exceptionnellement bien loties. Vieuxville et Izier également. Suivent Xhoris, Ferrières, Filot, Tohogne, Sy et Harzé.

10. Pourlant, il y a déjà eu des améliorations nombreuses du parcellement, tout spécialement par regroupements culturaux. Ils résultent d'échanges verbaux qui touchent seulement l'occupant de la parcelle, sans en modifier le locataire officiel et le propriétaire (1). Nous en avons enregistré d'importants à travers la région, mais ils apparaissent liés au faire-valoir indirect et à la moyennement grosse et grosse exploitation, la seule qui puisse se permettre de négliger certaines différences de superficie et de qualité de sol dans l'échange. C'est la grosse exploitation qui y est d'autre part poussée par la pénurie de main-d'œuvre (2) et la motorisation que cela implique. De tels regroupements atteignent aussi bien les labours que les prairies, à telle enseigne qu'il est manifestement illusoire de vouloir faire une distinction dans l'urgence d'un remembrement plus grand en zone de labours qu'en zone d'herbages. Les résultats maximum enregistrés montrent l'édification d'îlots de plus de 10 ha, notamment à Xhoris (une prairie de 14 ha), et Vieuxville, remodèlement que ne peut ignorer un éventuel remembrement. Ces réorganisations localisées s'accompagnent parfois d'abattage de talus et autres améliorations connexes.

Pourtant, jamais le dessin obtenu n'est vraiment rationnel. Le phénomène n'est plus enregistré dès que le relief s'accentue et conditionne une pédologie par trop contrastée.

11. Un des problèmes de la région, malgré la tendance à un équilibre dans la grandeur des exploitations, est le manque de terres dont souffrent les exploitants moyens, alors même que le nombre d'exploitations se réduit. Le prix de la terre devient dans certains cas excessif, notamment dans la vente des petites parcelles enclavées. De telles spéculations sont regrettables alors que l'on signale une mauvaise mise en valeur des communaux loués à des prix dérisoires. Certes sur son sol souvent moins bon, les communaux produisent moins, mais ils sont surtout victimes d'une négligence excessive de ceux qui les louent. On pourrait parler de « friche sociale » à leur propos (3) : les noncultivateurs qui en disposent selon les anciens usages ne trouvent plus d'intérêt à leur entretien. Leur intense parcellement doit faire place à un relotissement rationnel en plus grands îlots, à louer aux seuls exploitants qui y ont un intérêt économique. C'est une réforme de ce genre qui a été réussie en 1957 à Filot. L'embroussaillement des communaux a pu être ainsi évité.

Ce problème de la *viabilité des exploitations* est encore rendu plus immédiatement important par l'abandon de plus en plus marqué de la profession agricole et par le vieillissement des familles de cultivateurs wallons. Ainsi, alors que le nombre d'exploitants-hommes restent de 547 en 1950 et de 544 en 1929, pour le canton de Ferrières, les plus de 60 ans passent de 102 à 157 (soit de 18,7 à 28,7%), les jeunes de 15 à 18 ans montrent une désaffectation totale (2,9% contre 51,1 % en 1919), les actifs adultes diminuent également (de 18 à 60 ans, passent de 74 à 66%).

⁽¹⁾ O. TULIPPE. Remembrement ou Regroupement cultural. Cahier d'Urbanisme n° 14. Ed. Art et Technique, Bruxelles, 1953.

⁽²⁾ De 60 domestiques permanents en 1929, on passe à 32 pour le canton de Ferrières.

^{(3) «} Sozialbrache », que signale W. HARTKE, Sozial geographischer Strukturvandel im Spessart. Die Erde, 88 Jg, 1957, Heft 5, p. 243.

12. Concluons:

- Situation déficiente du parcellaire, surtout dans la zone O., et plus encore E., malgré des échanges culturaux localisés
 - Difficultés accrues en région de relief accentué du type Harzé.
 - Non adaptation d'un ancien parcellaire de labour à sa nouvelle affectation : la prairie.
- Tendance vers des exploitations de 10 à 20 ha, mouvement s'accompagnant d'un accroissement de location et d'une course à la terre dans certaines communes, mais non de regroupements parcellaires appréciables.
 - Sous-exploitation des communaux.

Au total, remembrement et bonification foncière seront les adjuvants nécessaires pour rendre l'équilibre perdu à cette région. Les entreprises de réorganisation parcellaires, mises sur pied par la S.N.P.P.T., touchent les deux communes les plus handicapées : Tohogne et Harzé. Elles sont un gage d'espoir pour l'avenir.

POSITION DE LA S.N.P.P.T.

DEVANT LE PROBLÈME DE L'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DU TERRITOIRE

par P. BURTON Ingénieur en chef, Directeur à la S.N.P.P.T.

Les préoccupations des régions rurales du S.-E. de la Belgique sont surtout économiques et sociales.

Économiques parce qu'il convient d'assurer la rentabilité des exploitations existantes. Cette nécessité est d'autant plus urgente que l'Europe se fait et que les difficultés actuelles de la petite et moyenne culture n'iront dès lors qu'en s'aggravant par suite de la concurrence étrangère, laquelle s'exercera librement.

Sociales parce que ces régions rurales sont victimes de l'exode. Les jeunes abandonnent chaque année en plus grand nombre le village. Les charges inhérentes à la gestion des communes se répartissent donc de plus en plus sur un nombre restreint d'habitants d'âge avancé et partant moins productifs. Il en résulte un manque de revenu qui accélère la sclérose du village.

Aussi les problèmes économiques et sociaux des régions rurales sont-ils interdépendants.

Pour maintenir les jeunes au village, il faut leur permettre non seulement d'y gagner décemment leur vie (problème économique) mais il faut aussi leur fournir des conditions d'existence équivalentes à celles des citadins. Cela postule l'équipement du territoire à l'échelon régional et local, ce qui ne peut se faire sans une étude de l'aménagement régional du territoire.

Cette étude du Survey des régions rurales doit pour le surplus faciliter l'exécution des opérations de remembrement.

Le problème étant ainsi posé, voyons à présent les moyens que la S.N.P.P.T. met en œuvre pour le résoudre.

Comme premier moyen, nous signalerons d'abord la bonification foncière, c'est-à-dire la remise en valeur des terrains à vocation agricole par l'exécution de travaux de drainage, d'irrigation, etc.

Les nouveaux terrains ainsi rendus à la culture, outre qu'ils compensent le prélèvement fait annuellement sur les terrains agricoles par suite de la construction de routes, aérodromes, etc., nous permettent :

- d'agrandir la superficie des exploitations trop petites et d'assurer de ce fait leur rentabilité ;
- d'assurer la relance économique de certaines régions particulièrement déshéritées telle Sugny (Luxembourg) par la création de nouvelles exploitations munies de bâtiments modernes.

Le remembrement des terres agricoles est le second moyen que nous utilisons pour accroître la productivité des exploitations.

Cette réforme foncière entraînera un accroissement d'au moins 15 % de la productivité.

Il convient de signaler que jusqu'à présent, le remembrement rencontre la faveur des propriétaires et exploitants. Sa réalisation est cependant compromise en Ardenne, par le boisement intempestif des terres à vocation agricole. Les îlots boisés sont chaque année de plus en plus nombreux : implantés au hasard à travers le territoire, ils constituent une nuisance pour les exploitations voisines qu'ils finissent par étouffer.

Lors du remembrement, la loi impose l'expulsion de ces îlots du périmètre à remembrer, ce qui rendra difficile voire impossible un relotissement judicieux. Dès lors, il s'avère indispensable de déterminer en fonction de la valeur du sol la zone destinée à l'agriculture et celle dévolue à la forêt.

Cette détermination ne peut se faire en fonction de l'affectation actuellement mais bien en fonction des données de la pédologie.

La carte pédologique devient donc un outil nécessaire pour ne pas dire indispensable tant pour l'établissement du Survey que pour l'exécution du remembrement.

Conclusions

La politique de bonification foncière, instaurée par la S.N.P.P.T. et le concours qu'elle apporte dans la mise en application de la loi du 25 juin 1956 sur le remembrement légal des biens ruraux sont deux moyens efficaces de sauvetage de la petite et moyenne exploitations agricoles.

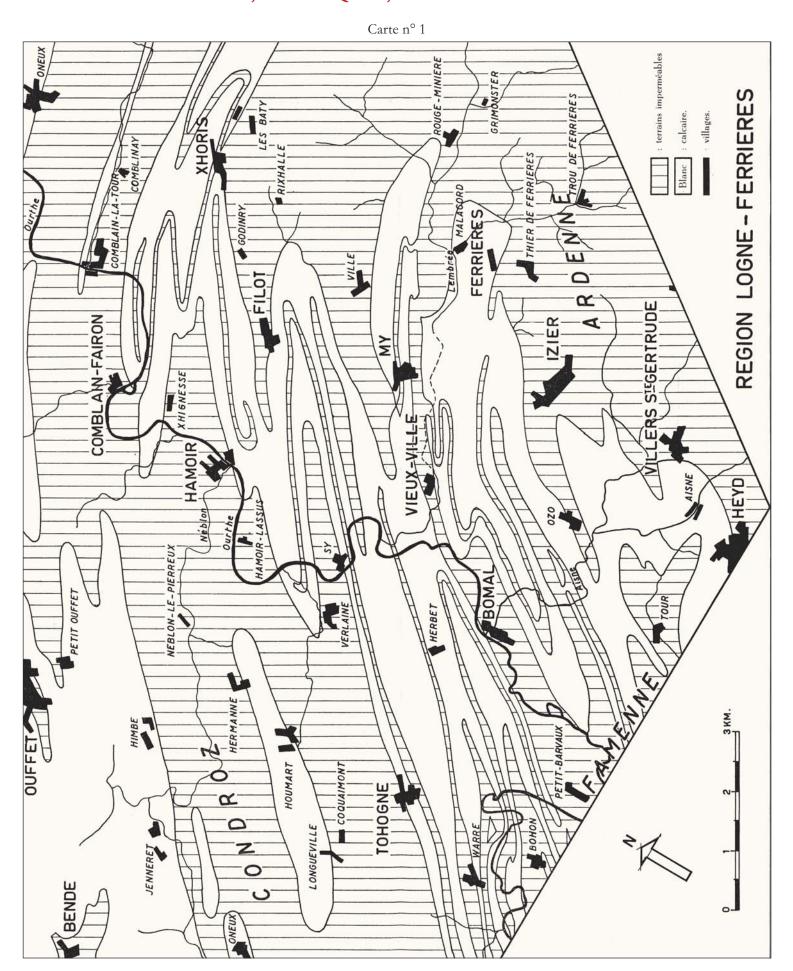
Si notre action en ce domaine se conjugue avec celle que mènent les services du Ministère de l'Agriculture pour l'établissement des plans de gestion de différentes exploitations, nous sommes en droit d'attendre une augmentation de 30 % au moins de la productivité de l'agriculture belge.

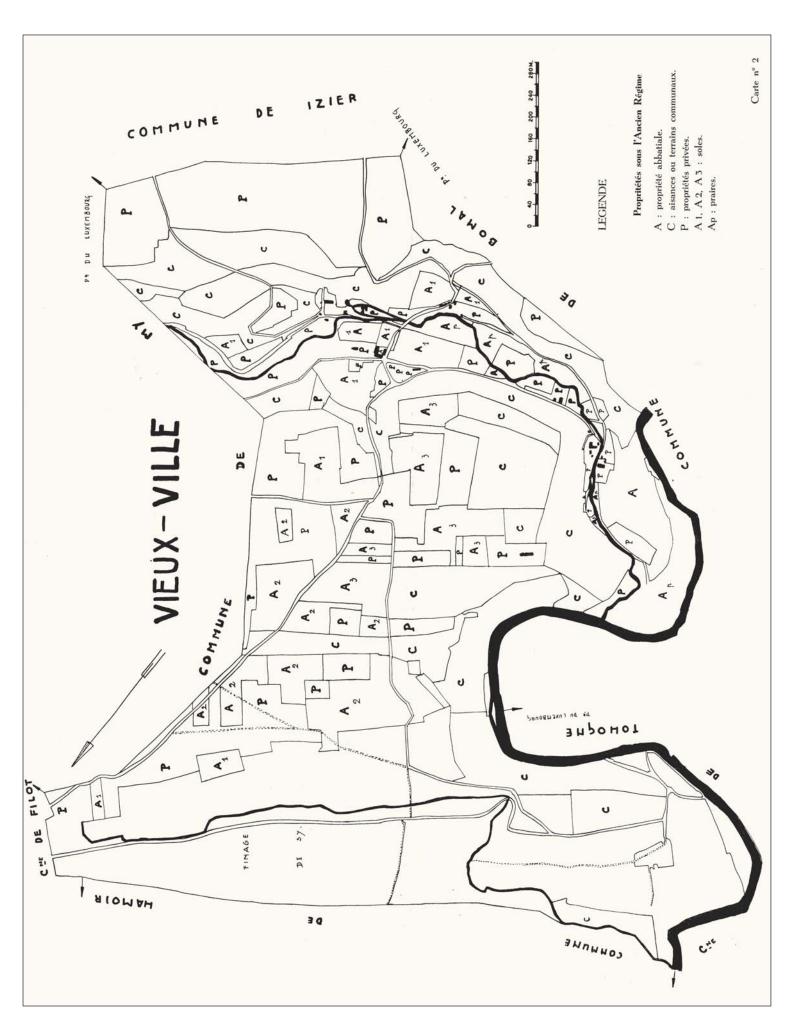
Ce résultat sera suffisant pour apaiser nos préoccupations d'ordre économique et contribuera puissamment à maintenir les jeunes à la ferme. Ainsi donc, l'aspect social du problème sera en partie résolu.

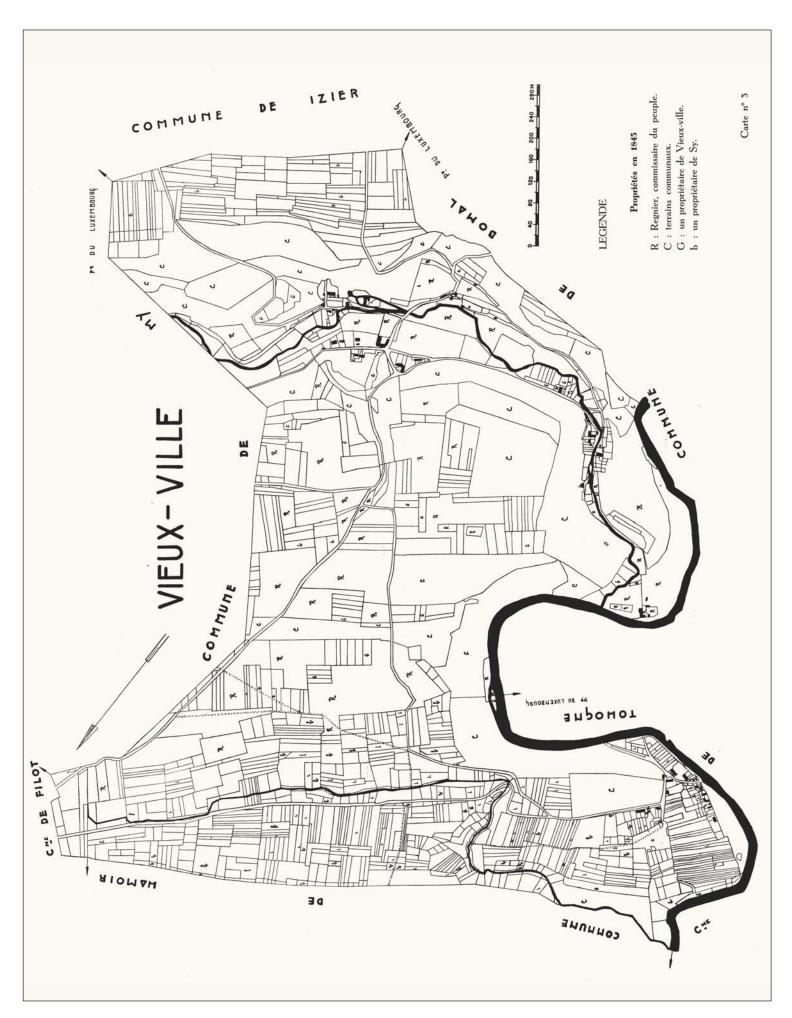
L'équipement régional du territoire, conséquence de l'étude du Survey des régions rurales, permettra enfin de donner une solution complète au problème social inhérent à nos campagnes. Là aussi la S.N.P.P.T. apportera sa contribution, notamment par la lutte qu'elle a entreprise contre les taudis ruraux et par sa politique de construction de petites propriétés terriennes.



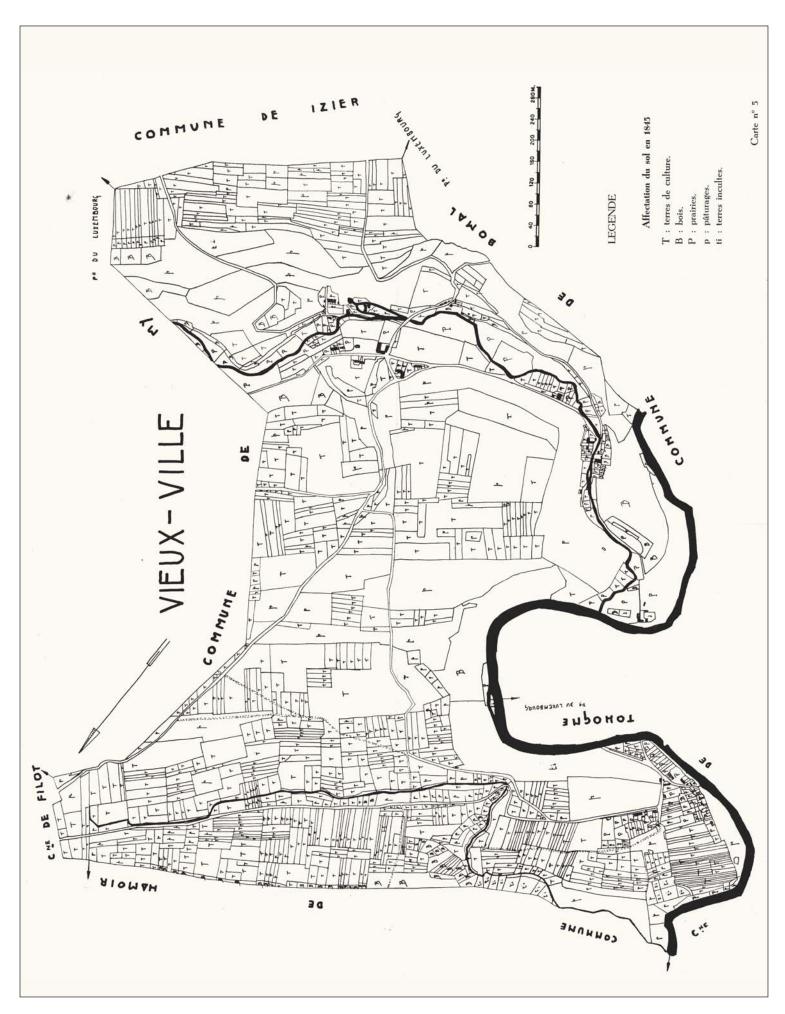
CARTES, GRAPHIQUES, PLANS ET DOCUMENTS

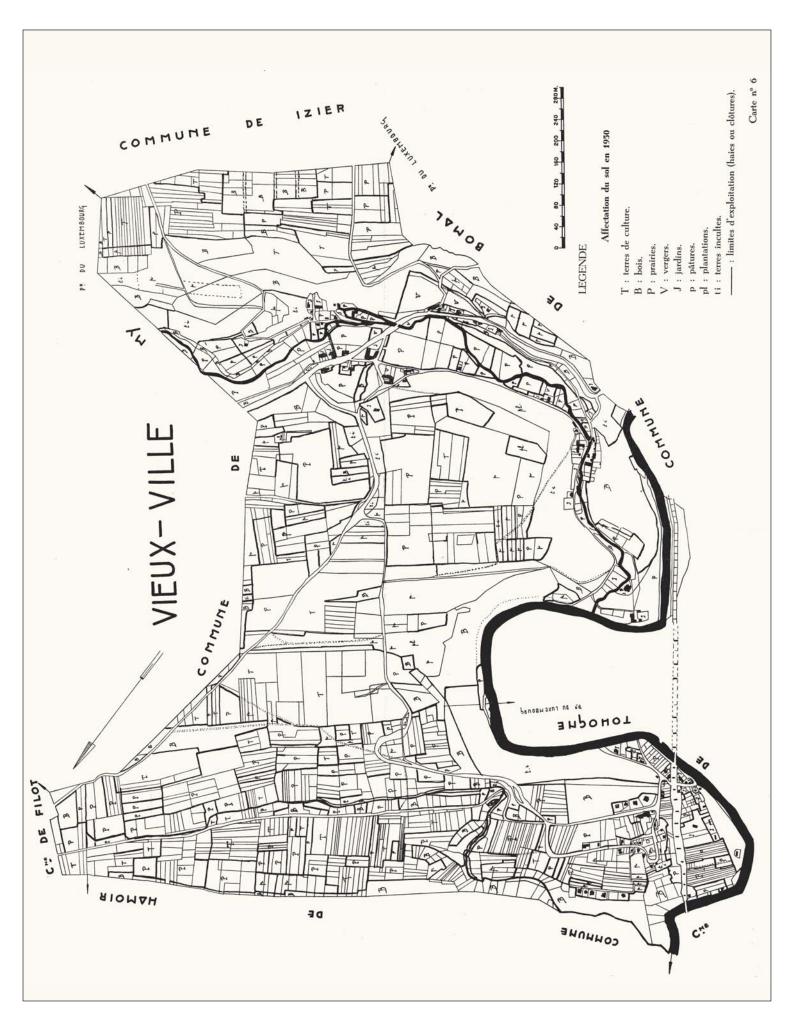


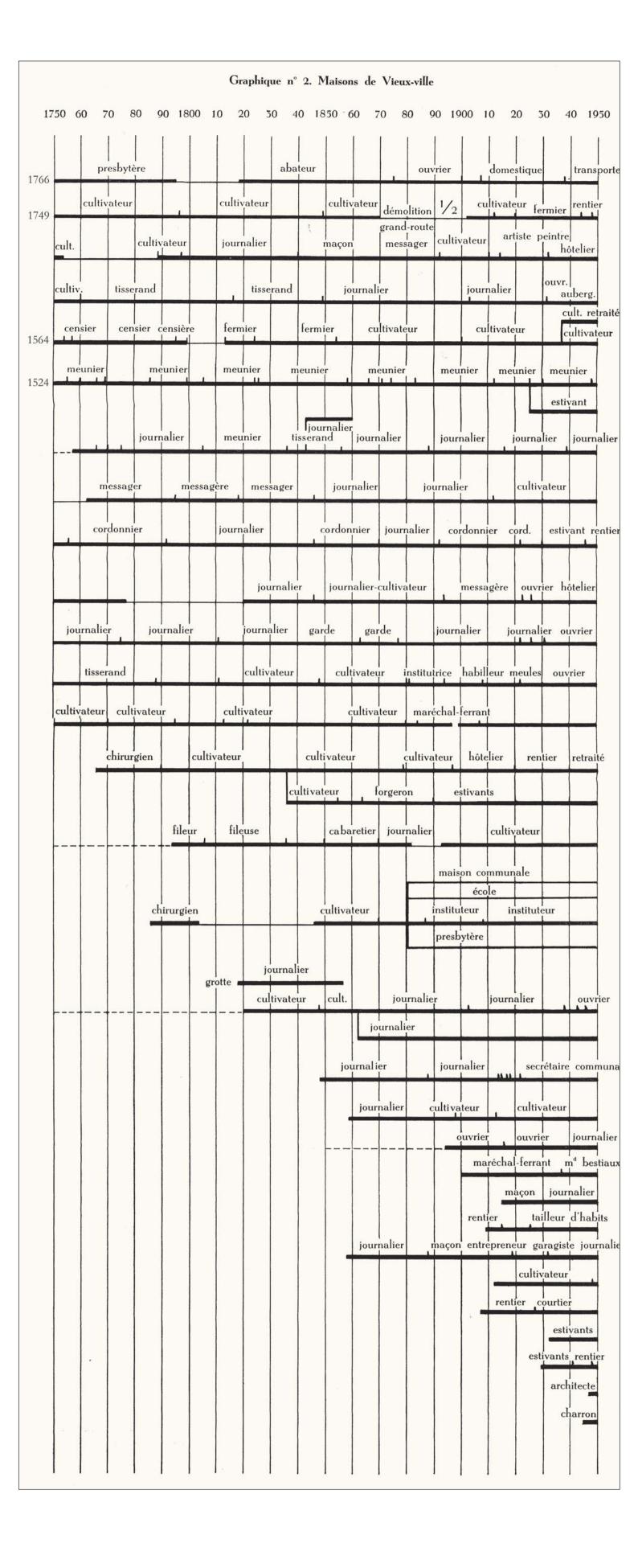


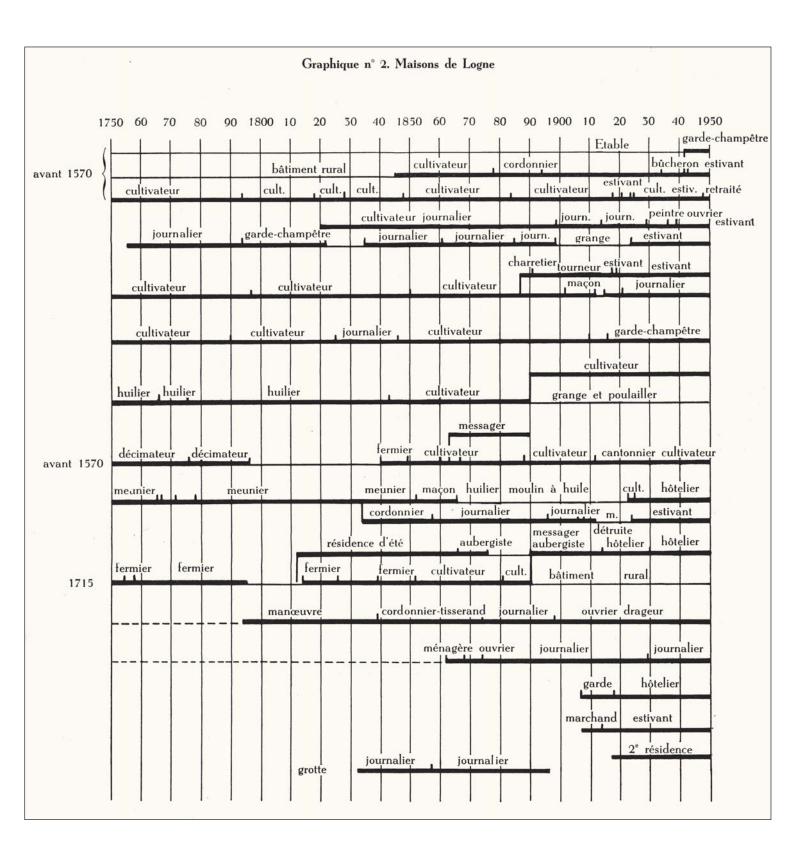


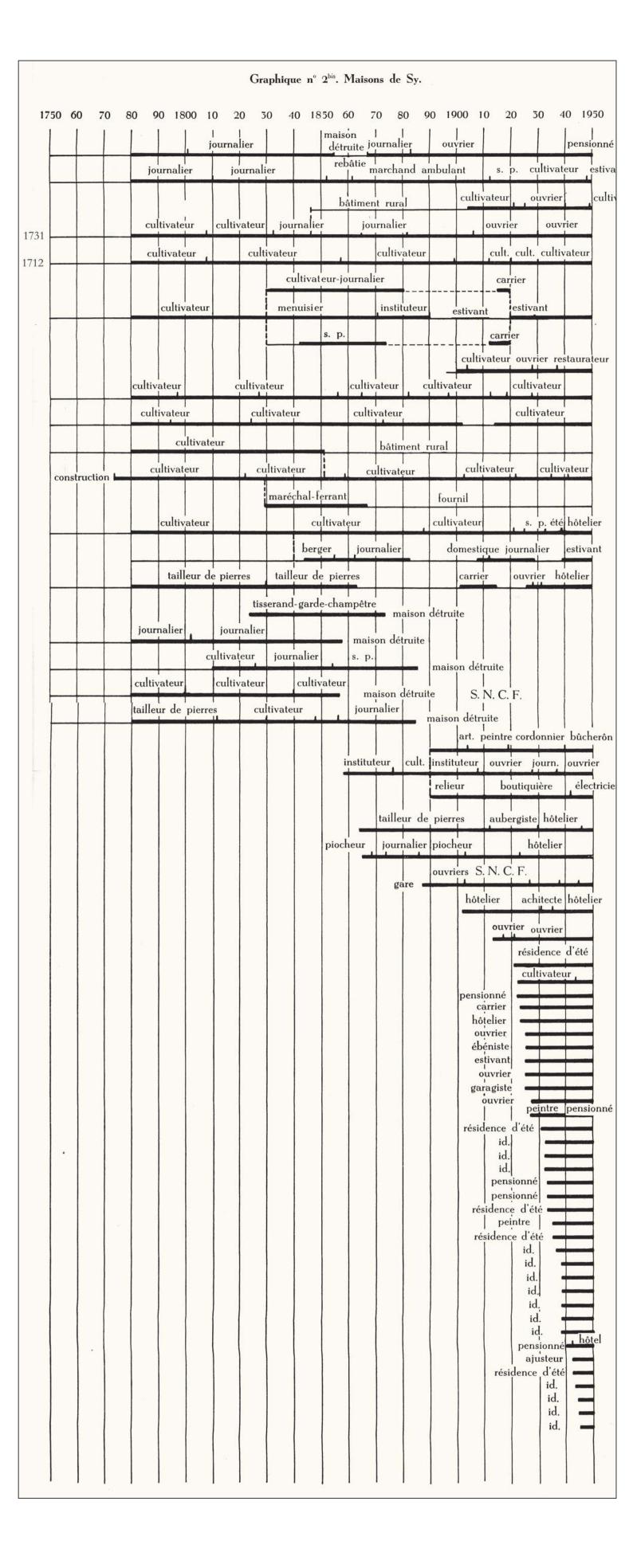


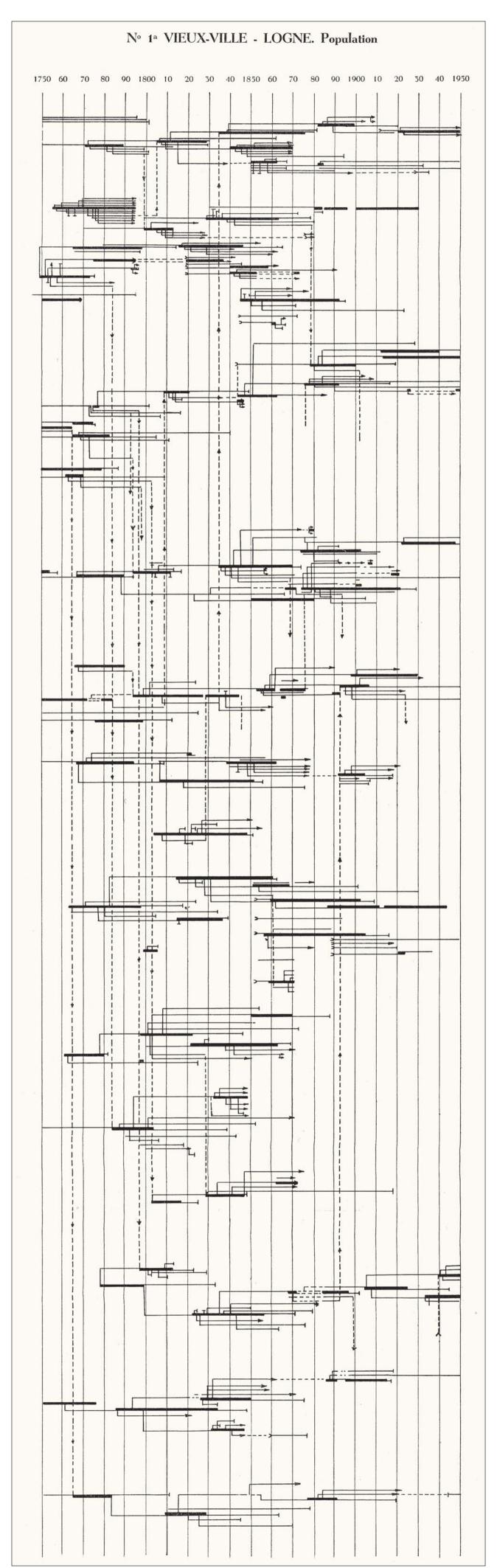


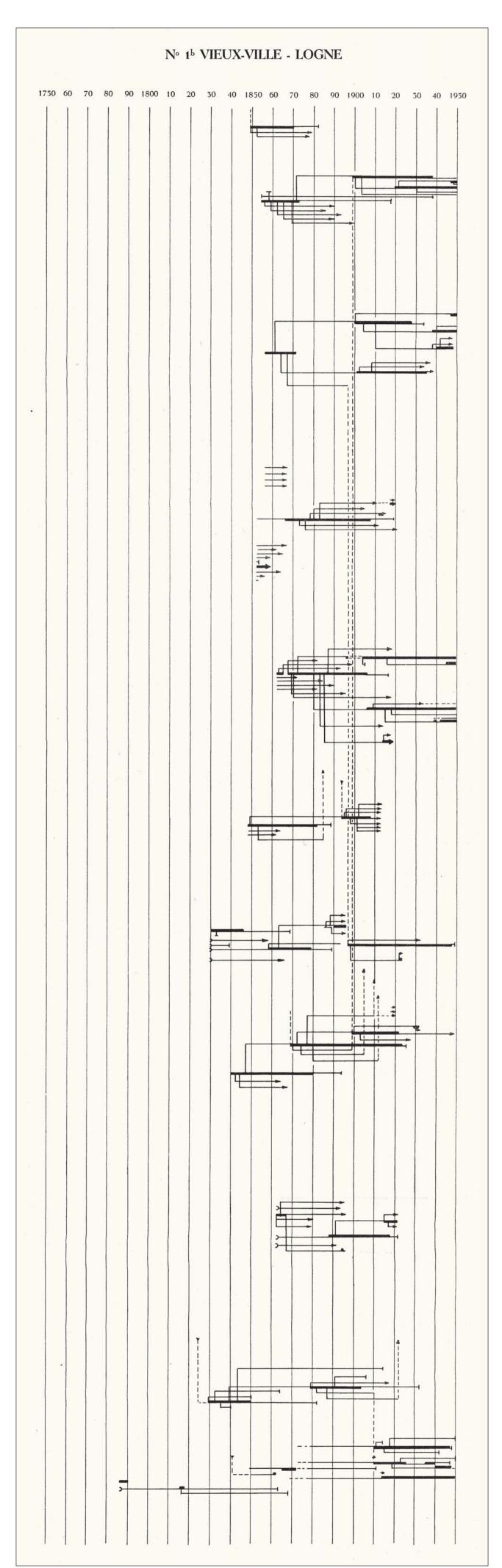


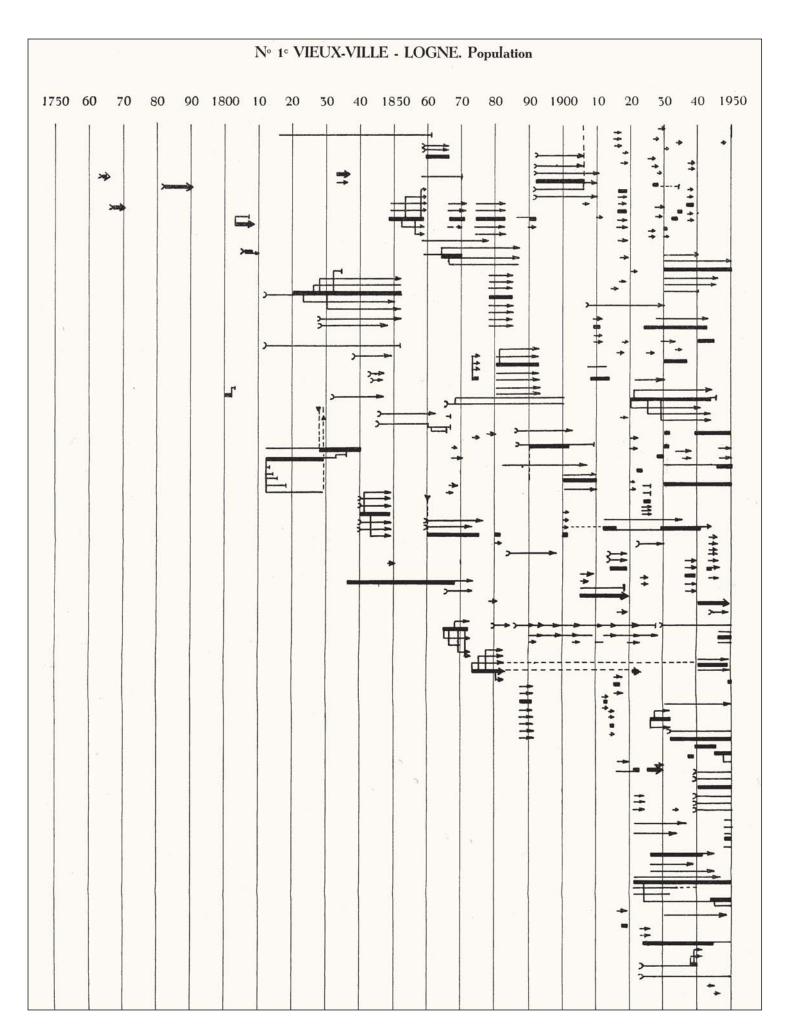


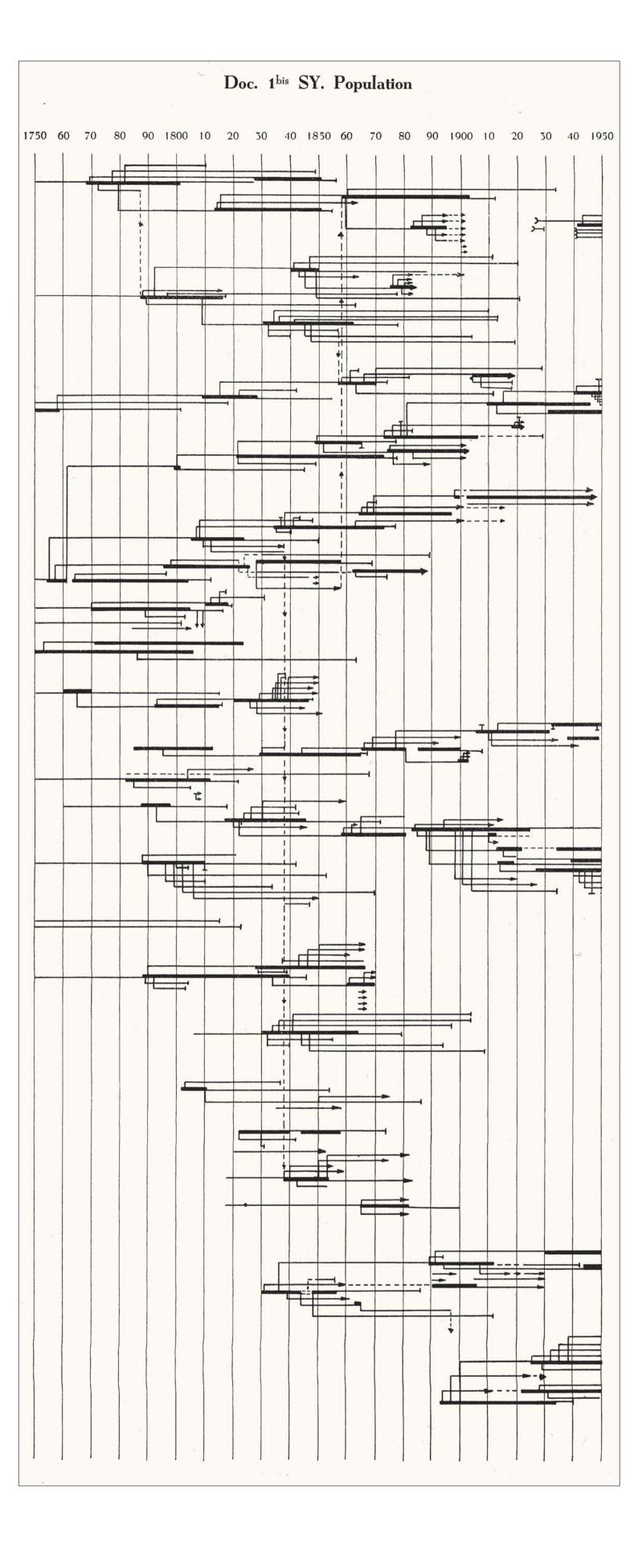












Doc. 1 ^{bis} SY. Les immigrants du XX° siècle														
1750	60	70	80	90	1800	10	20	30	40	1850	60 70	0 80 9	90 1900 10 20 30	40 1950
										-	++ a + a + + +	=-		
											111111			****
4)								-						
		0												111 +
														•
		170		1										